

Bilans Hebdomadaires

Sommaire

67^{ème} année – N° 3476 – Lundi 18 février 2013

LES EPHEMERIDES : LA SEMAINE QUI S'ACHEVE

| | |
|---------------------------------------|----|
| La semaine politique..... | 3 |
| La semaine économique et sociale..... | 5 |
| La semaine financière | 7 |
| Le carnet de la semaine | 8 |
| La semaine en chiffres..... | 12 |

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

LA SEMAINE POLITIQUE

France

| | |
|---|----|
| Les députés adoptent en première lecture le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe | 14 |
| Le Premier ministre, M. Jean-Marc AYRAULT, annonce une "réflexion interministérielle visant à proposer une profonde refondation de notre politique d'intégration" | 17 |
| Le gouvernement confirme une baisse des dotations aux collectivités territoriales de 3 milliards d'euros pour les deux prochaines années | 18 |
| L'interdiction du cumul des mandats pour les parlementaires sera-t-elle repoussée à la fin du mandat de M. François HOLLANDE ?..... | 20 |

International

| | |
|--|----|
| Le Pape BENOIT XVI renonce à son ministère | 21 |
| Le président François HOLLANDE plaide à New Delhi pour une intensification des échanges économiques et commerciaux avec l'Inde | 24 |

LA SEMAINE ECONOMIQUE ET SOCIALE

France

| | |
|--|----|
| L'économie française a stagné en 2012..... | 25 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| Sécurisation de l'emploi : le ministère du Travail transmet l'avant-projet de loi au Conseil d'Etat et aux partenaires sociaux..... | 27 |
| L'Assemblée nationale achève l'examen en première lecture du projet de loi bancaire en encadrant les prêts aux collectivités locales et en plafonnant les frais bancaires pour l'ensemble des particuliers..... | 29 |
| La Cour des Comptes juge l'objectif des 3 % hors d'atteinte | 31 |
| Proposition de loi Brottes : le Sénat vote un texte qui étend les tarifs sociaux de l'énergie mais sans le mécanisme du bonus/malus toujours aussi contesté | 33 |

International

| | |
|---|----|
| Le G20 "déterminé" à agir contre les multinationales qui échappent à l'impôt..... | 34 |
| L'Union européenne et les Etats-Unis prêts à lancer des négociations en vue d'un accord commercial de libre-échange | 35 |
| Les modalités de la taxe sur les transactions financières déplaisent à Londres et Washington | 36 |

LA SEMAINE FINANCIERE**France**

| | |
|--|----|
| La famille PEUGEOT va reconduire M. Philippe VARIN à la présidence du directoire de PSA Peugeot Citroën | 39 |
| M. Philippe HEIM, administrateur civil, directeur de la stratégie et directeur financier délégué de la Société Générale, est promu directeur financier du groupe alors qu'un nouveau projet d'organisation se met en place | 41 |
| La division Automobile de Renault retrouve en 2012 une trésorerie nette positive, la première fois depuis quinze ans..... | 43 |
| BNP Paribas resserre ses coûts et part à la conquête de la croissance asiatique | 45 |
| BPCE publie en avance des résultats 2012 en baisse de 18 % et annonce une simplification de la structure du groupe..... | 46 |
| EDF, qui affiche des résultats en hausse en 2012, entend réduire ses coûts d'un milliard d'euros supplémentaires..... | 48 |

International

| | |
|--|----|
| Transport aérien : un nouveau géant mondial va naître du mariage d'American Airlines et US Airways | 51 |
| Barclays ferme 30 % de ses agences en Europe continentale et supprime 1800 postes en banque d'investissement | 52 |

LA SEMAINE POLITIQUE

FRANCE

Lundi 11 février 2013

- **Intégration** : Le Premier ministre, M. Jean-Marc AYRAULT, annonce une "réflexion interministérielle visant à proposer une profonde refondation de notre politique d'intégration".

Mardi 12 février 2013

- **Cour des comptes** : La Cour des Comptes juge l'objectif des 3 % hors d'atteinte, dans son rapport annuel
- **Mariage pour tous** : Les députés adoptent en première lecture le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe
- **Collectivités locales** : Le gouvernement confirme une baisse des dotations aux collectivités territoriales de 3 milliards d'euros pour les deux prochaines années.

Jeudi 14 février 2013

- **Justice / récidive** : La Garde des Sceaux, Christiane TAUBIRA ouvre dans le cadre de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive deux journées d'auditions publiques d'experts à l'issue desquelles seront présentées, le 20 février, au Premier ministre des recommandations.
- **Mairie de Paris /EM 2014** : L'ancienne ministre Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET sera candidate à la primaire UMP pour les municipales à Paris, et le président de l'UDI, M. Jean-Louis BORLOO, annonce officiellement qu'il ne se présentera pas.

Vendredi 15 février 2013

- **Cumul des mandats** : Le ministre de l'Intérieur Manuel VALLS jette un pavé dans la mare en déclarant qu'il serait "très difficile" d'imposer aux élus le non-cumul des mandats dès 2014, fixant à "fin 2016 ou début 2017" l'entrée en application de cet "engagement" électoral .
- **Mariage pour tous** : Les opposants au projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe déposent une pétition au Conseil économique, social et environnemental.

Dimanche 17 février 2013

- **Paris / 2014** : Mme Cécile DUFLOT, ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, n'"exclu" pas dans le "JDD" une éventuelle candidature à la mairie de Paris en 2014.

INTERNATIONAL

Lundi 11 février 2013

- **Vatican** : Le Pape BENOIT XVI renonce à son ministère
- **Israël/ Colonies** : Le ministère israélien de la Défense a donné son feu vert final à la construction de 90 logements dans la colonie de Beit El, près de Ramallah (Cisjordanie).
- **Pologne/ Motion de censure** : Le parti conservateur polonais Droit et Justice (PiS, opposition), dirigé par M. Jaroslaw KACZYNSKI, annonce avoir soumis au Parlement une motion de censure contre le gouvernement libéral de Donald TUSK, une initiative qui a toutefois peu de chances d'aboutir.
- **Syrie** : Des rebelles islamistes prennent le contrôle du barrage de l'Euphrate, la plus grande digue en Syrie, a rapporté l'Observatoire syrien des droits de l'Homme assurant qu'il s'agissait de "la plus grande perte économique pour le régime depuis le début de la révolte".

Mardi 12 février 2013

- **Tunisie** : Le Premier ministre obtient d'importants appuis politiques et syndicaux à son idée de former un cabinet apolitique pour sortir d'une profonde crise politique, et son parti islamiste Ennahda, opposés à ce projet, a donné de premiers signes d'infléchissement.

- **Corée du Nord** : La Corée du Nord procède à son troisième essai nucléaire, d'une puissance supérieure aux deux précédents, un acte de défiance condamné par la communauté internationale
- **Syrie** : Les rebelles syriens gagnent du terrain dans le nord du pays en s'emparant notamment d'une importante base aérienne, au moment où l'ONU faisait état d'un bilan de près de 70 000 morts en deux ans de révolte contre le régime de Bachar al-ASSAD.

Mercredi 13 février 2013

- **Iran / sanctions** : Les sanctions occidentales visant le pétrole iranien ont amputé de 40 milliards de dollars les revenus d'exportation du pays en 2012, dont la production d'or noir en janvier est au plus bas "depuis trois décennies", estime l'Agence internationale de l'Energie.

Jeudi 14 février 2013

- **Médiateur européen / pantouflage** : Le médiateur de l'UE Nikiforos DIAMANDOUROS annonce avoir ouvert une enquête préliminaire sur le pantouflage au sein de la Commission européenne, à la suite d'une plainte de plusieurs ONG., tant sur les fonctionnaires européens qui passent dans le privé que sur les mouvements en sens inverse.

Vendredi 15 février 2013

- **Côte d'Ivoire / CPI** : La Côte d'Ivoire confirme son adhésion au statut de Rome, qui a créé la Cour pénale internationale (CPI), devenant ainsi le 122^{ème} Etat partie à ce statut.

Samedi 16 février 2013

- **Inde / France** : Le président François HOLLANDE plaide à New Delhi pour une intensification des échanges économiques et commerciaux avec l'Inde

Dimanche 17 février 2013

- **Chypre / élection présidentielle** : Le candidat du principal parti de droite Nicos ANASTASIADIS arrive largement en tête du premier tour de la présidentielle avec 45,4 %, et affrontera au second tour le candidat des communistes Stavros MALAS (26,9 %), soutenu par le parti communiste Akel du président sortant Demetris CHRISTOFIAS, qui ne se représentait pas.

**Une publication éditée par la Société Générale de Presse**

13, av. de l'Opéra, 75039 Paris Cedex 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15. Imprimée par Dupli-Print, 95330 Domont

Directeur de la publication : **Marianne BÉRARD-QUÉLIN**, président-directeur général de la Société Générale de PresseDirecteur de la rédaction : **Etienne LACOUR** - Adjoint au directeur de la rédaction : **Jean-Michel PIGNOUX**Rédaction **politique** (redacpol@SGPresse.fr) : **Jean-Michel PIGNOUX** rédacteur en chef et **Marie BEZOU**, rédactrice en chef adjointeRédaction **économique** (redaceco@SGPresse.fr) : **Etienne LACOUR**, rédacteur en chef et **Raphaël LEGENDRE**, rédacteur en chef adjointRédaction **communication** (redaccom@SGPresse.fr) : **Tanguy DEMANGE**, rédacteur en chef et **Sarah BENAYOUN**, rédactrice en chef adjointe**Reproduction, même partielle, rigoureusement interdite sauf accords spéciaux**

Les communiqués publicitaires sont suivis d'un astérisque (*)

Bilans
Hebdomadaires**Abonnements** (TVA 2,1% en sus)

| 1 an | 6 mois | 3 mois | Exemplaire |
|-------------|---------------|---------------|-------------------|
| 700 € HT | 385 € HT | 210 € HT | 18 € HT |

Abonnements@SGPresse.fr – 01 40 15 17 89 – www.SGPresse.fr



LA SEMAINE ECONOMIQUE ET SOCIALE

FRANCE

Lundi 11 février 2013

- **Fraude fiscale** : La lutte contre la fraude fiscale s'est intensifiée en 2012 : 12,3 milliards d'euros ont été récupérés par les seuls contrôles "sur place"
- **Sécurisation de l'emploi** : le ministère du Travail transmet l'avant-projet de loi au Conseil d'Etat et aux partenaires sociaux
- **Grand Paris Express** : "il y a urgence à réaliser ce projet", selon M. Pierre-Antoine GALLY, président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France
- **Viande de cheval / "bœuf"** : le gouvernement renforce les contrôles de la filière viande et poisson

Mardi 12 février 2013

- **Projet de loi bancaire** : les députés veulent généraliser le plafonnement des frais bancaires et encadrer les prêts aux collectivités locales
- **Ecotaxe** : Le Sénat adopte le mécanisme de répercussion de l'écotaxe poids lourds par les transporteurs vers leurs clients

Mercredi 13 février 2013

- **Déficit** : Le Premier ministre annonce que la France ne tiendra pas son engagement de déficit public
- **Proposition de loi Brottes** : le Sénat rejette l'article 1^{er} instaurant le mécanisme de bonus-malus pour les énergies de réseau
- **Exportations** : Les exportations d'armements français ont fortement reculé l'an dernier
- **Justice commerciale** : La ministre de la Justice Christiane TAUBIRA mise sur la patience et le dialogue pour la réforme de la justice commerciale

Jeudi 14 février 2013

- **Economie** : Le produit intérieur brut (PIB) français s'est replié de 0,3 % au quatrième trimestre 2012, annonce l'Institut national des statistiques et des études économiques.
- **Loi bancaire** : L'Assemblée clôture l'examen du projet de loi bancaire en encadrant les prêts aux collectivités locales et en plafonnant les frais bancaires pour l'ensemble des particuliers
- **Création d'entreprise** : La Cour des comptes suggère de désigner un responsable de niveau interministériel pour définir une stratégie nationale de soutien à la création d'entreprises
- **Politique industrielle** : Le ministre du Redressement productif Arnaud MONTEBOURG défend sa politique de relance de l'offre industrielle sur le territoire français
- **Proposition de loi Brottes** : le Sénat vote un texte qui étend les tarifs sociaux de l'énergie mais sans le mécanisme du bonus/malus toujours aussi contesté
- **Retraites complémentaires** : les négociations sont bloquées faute de nouvelles propositions patronales

Vendredi 15 février 2013

- **Médicaments** : Le Conseil d'Etat suspend un article visant à limiter le nombre de médicaments vendus en ligne

Dimanche 17 février 2013

- **Gouvernement** : Les ministres de l'Ecologie et du Logement émettent publiquement leurs réserves sur la politique d'austérité

INTERNATIONAL

Lundi 11 février 2013

- **Eurogroupe** : L'Eurogroupe renvoie au G20 la question de la parité de l'euro

Mardi 12 février 2013

- **G7** : Le G7 tente de déminer les craintes d'une "guerre des monnaies" à quelques jours du G20 Finances de Moscou

Mercredi 13 février 2013

- **Libre-échange** : L'Union européenne et les Etats-Unis prêts à lancer des négociations en vue d'un accord commercial de libre-échange

Jeudi 14 février 2013

- **Taxe / transactions financières** : La Commission européenne dévoile sa proposition législative de taxe sur les transactions financières dont les modalités déplaisent à Londres et Washington

Samedi 16 février 2013

- **G20 (suite)** : fin du G20 qui se dit "déterminé" à agir contre les multinationales qui échappent à l'impôt.

L'ECONOMIE EN FRANCE

Administrateurs et dirigeants des sociétés cotées au CAC 40
Ministère de l'Economie, des Finances et du Commerce extérieur
Inspection générale des finances
Conseil économique, social et environnemental



LesBiographies.com

Plus de 80 ouvrages biographiques et monographiques, sous reliure mobile,
mis à jour de façon permanente par l'envoi régulier de feuillets réactualisés

U n d é p a r t e m e n t d e l a S o c i é t é G é n é r a l e d e P r e s s e

Société Générale de presse, 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

LA SEMAINE FINANCIERE**FRANCE**Lundi 11 février 2013

- **SNU** : Les dépenses de communication de la SNU épinglées par la Cour des comptes
- **ISOS Finance** : M. Pascal **POUELLE**, ancien CEO de Dexia Crédit Local et Royal Bank of Scotland, lance sa banque d'affaires Isos Finance
- **Fessenheim** : Quatre syndicats déposent un recours au Conseil d'Etat visant les deux décrets portant la désignation d'un délégué interministériel chargé de la fermeture de la centrale de Fessenheim
- **Banque PSA Finance** : Bruxelles autorise temporairement l'aide de la France au soutien de Banque PSA Finance à hauteur de 1,2 milliard d'euros

Mardi 12 février 2013

- **EDF, RSA, buralistes, médecins, hôpitaux** : les principales recommandations de la Cour des Comptes
- **Faurecia /PSA** : Faurecia se dit "prêt" à l'éventualité d'un désengagement de son actionnaire principal, PSA Peugeot Citroën
- **Michelin** : Hausse de 7,4 % de son bénéfice net en 2012 mais reste prudent pour 2013
- **PSA Peugeot Citroën** : quatre syndicats se déclarent favorables au projet d'accord sur les mesures d'accompagnement des salariés visés par le plan de sauvetage de l'emploi
- **Hermès** : Hermès "étonné" de la position de l'AMF sur l'entrée de LVMH à son capital
- **L'Oréal** : L'Oréal profite à plein de son essor sur les marchés émergents

Mercredi 13 février 2013

- **Société générale** : Nouveau projet d'organisation pour le groupe, et un résultat net de 774 millions d'euros plombé par 2,6 milliards d'éléments exceptionnels
- **Canal +** : Lagardère assigne Vivendi en justice au sujet de la trésorerie de Canal +
- **Total** : Total améliore en 2012 ses résultats, malgré une production d'hydrocarbures en baisse
- **Edenred** : Solides résultats 2012 pour Edenred, qui se prépare à l'essor du titre-restaurant numérique en Europe

Jeudi 14 février 2013

- **Renault** : La division Automobile retrouve en 2012 une trésorerie nette positive,
- **BNP Paribas** : BNP Paribas resserre ses coûts et part à la conquête de la croissance asiatique
- **EDF** : EDF, avec des résultats en hausse en 2012, entend réduire ses coûts d'un milliard d'euros supplémentaires
- **Pernod Ricard** : La bonne santé de Pernod Ricard reflète celle des vins & spiritueux français

Vendredi 15 février 2013

- **EDF / Veolia** : Accord EDF-Veolia pour recapitaliser leur filiale Dalkia International
- **PPR** : Résultats annuels PPR : le luxe affiche une rentabilité record, le "lifestyle" reste à la peine

Dimanche 17 février 2013

- **BPCE** : BPCE publie en avance des résultats 2012 en baisse de 18 %

INTERNATIONALMardi 12 février 2013

- **Barclays** : Barclays ferme 30 % de ses agences en Europe continentale et supprime 1800 postes en banque d'investissement

Jeudi 14 février 2013

- **Transport aérien** : un nouveau géant mondial va naître du mariage d'American Airlines et US Airways
- **Heinz** : M. Warren **BUFFETT** rachète les ketchups Heinz, valorisés 28 milliards de dollars

LE CARNET DE LA SEMAINE

LA SEMAINE POLITIQUE EN FRANCE

- M. **Michel LESAGE**, député (PS) des Côtes-d'Armor, a été nommé parlementaire en mission auprès de Mme Delphine BATHO, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
- Remaniement dans l'exécutif municipal parisien à la suite de l'élection de M. **François DAGNAUD** à la mairie du XIXe arrondissement
- Mme **Claire AUBIN**, inspectrice générale des affaires sociales, ancienne conseillère pour les affaires sociales à la représentation permanente de la France à Bruxelles, ancienne collaboratrice de M. Jean-Pierre SOISSON et de Mme Martine AUBRY, a été nommée conseillère pour les affaires sociales à Washington
- Mme **Béatrice SEDILLOT**, chef de service, adjointe au directeur de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, va prendre les fonctions de chef du service de la statistique et de la prospective au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire, et de la Forêt
- Mme **Sophie MOLLAT**, vice-présidente du Tribunal de grande instance de Cahors, se verrait confier la présidence du Tribunal de grande instance de Carcassonne
- M. **Bruno GOUBET**, ingénieur général des mines, jusqu'alors chef de la mission de l'action régionale de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services au ministère du Redressement productif, dirigera l'Ecole des mines d'Alès
- M. **Julien MATABON**, administrateur civil, jusqu'alors conseiller services de transports collectifs, ferroviaires et routiers au cabinet de M. Frédéric CUVILLIER, ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, a été nommé conseiller services de transports collectifs et ferroviaires à ce cabinet, tandis que Mme **Radia OUARTI**, qui était conseillère technique transport fluvial et transports urbains devient conseillère technique transports routiers, transports urbains et transport fluvial au cabinet de M. CUVILLIER.
- M. **Madeira DIALLO**, âgé de 53 ans, ancien secrétaire général du Conseil représentatif des associations noires de France (Cran), a été élu président du mouvement.
- Mmes **Nicole MAESTRACCI**, Première présidente de la cour d'appel de Rouen et **Nicole BELLOUBET**, professeur agrégée de droit public, première vice-présidente (PS) du Conseil régional de Midi-Pyrénées, ont été proposées pour siéger au Conseil constitutionnel alors que Mme **Claire BAZY-MALAUURIE** serait reconduite
- Nomination de plusieurs contrôleurs généraux économiques et financiers
- Mme **Marie-Hélène AMIEL**, inspectrice générale de l'INSEE, devient chef du département des statistiques, des études et de la documentation au secrétariat général à l'immigration et l'intégration Place Beauvau
- M. **Jacques SALLOIS**, président de chambre honoraire à la Cour des comptes, ancien directeur des Musées de France, présidera la Commission scientifique nationale des collections
- M. **Simon FETET**, conseiller référendaire à la Cour des comptes, a été nommé secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres
- M. **Sylvain TURGIS** est nommé secrétaire général adjoint du Conseil supérieur de la mutualité
- Mme **Stéphanie THIEBAULT** est nommée directrice de l'Institut écologie et environnement du CNRS

- Mme **Manuelle FRANCK**, professeur des universités, présidera l'Institut national des langues et civilisations orientales-INALCO
- Mme **Martine BRANDELA**, administratrice de la Ville de Paris, devient directrice adjointe, chargée de la sous-direction de l'administration générale et de l'équipement à la direction de la jeunesse et des sports de la Ville de Paris
- Mme **Natalie NOUGAYREDE**, correspondante diplomatique, proposée par les actionnaires du Monde pour le poste de directeur du quotidien
- M. **Jean-Paul GODDERIDGE**, conservateur général du patrimoine, jusqu'alors directeur régional des affaires culturelles d'Aquitaine, ancien directeur du service national des travaux du ministère de la Culture, devrait rejoindre le conseil régional de Poitou-Charentes
- M. **Christophe QUINTIN**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, devient chef du service de défense, de sécurité et d'intelligence économique aux ministères de l'Egalité des territoires et du Logement et de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
- Le professeur **André SYROTA** devrait être reconduit à la tête de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale-INSERM
- M. **Benjamin VOISIN** vient de quitter ses fonctions de conseiller financier au cabinet de Mme Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé et de conseiller technique au cabinet de Mme Dominique BERTINOTTI, ministre déléguée chargée de la Famille
- M. **Philippe CURE**, ancien sous-directeur de l'administration à la direction de la Documentation française, devient sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe
- Mme **Peggy LE GOUVELLO** est nommée directrice des relations extérieures de Canal+
- M. **Thierry SOLERE**, député (app.UMP) et conseiller général (DVD) des Hauts-de-Seine, a été réintégré l'UMP lors d'un vote à l'unanimité du bureau politique du mouvement.
- M. **Claude LAPLAUD**, procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Bordeaux, devrait être nommé procureur général près la Cour d'appel de Saint Denis de la Réunion
- M. **Hervé POHER**, conseiller général du Pas-de-Calais, devrait succéder à Mme Odette DURIEZ comme sénateur du Pas-de-Calais, cette dernière ayant annoncé qu'elle démissionnait de son mandat à la fin du mois
- L'ancien ministre **Jean-Jacques AILLAGON**, directeur du Palazzo Grassi, ancien président de l'Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles, élu à l'unanimité président des Arts décoratifs
- Mme **Valérie SAGANT**, jusqu'alors conseillère politiques publiques, pénales et de la recherche évaluation au cabinet de Mme Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, serait nommée inspecteur général adjoint des services judiciaires
- Le nom de M. **Jean-Paul PECQUET**, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique de l'Isère, évoqué pour les fonctions conseiller "police" au cabinet de M. Manuel VALLS, ministre de l'Intérieur
- Mme **Isabelle DE ALMEIDA**, ancienne conseillère régionale (PU) de Bourgogne, élue présidente du Conseil national du PU
- **Le Père Laurent PERCEROU**, qui était vicaire général du diocèse de Chartres, a été nommé évêque de Moulins
- Mme **Jeanne-Marie VERMEULIN**, avocate générale près la Cour d'appel de Riom, devrait être nommée procureur général près la Cour d'appel de Bourges
- M. **Brice ROBIN**, procureur près le Tribunal de grande instance de Montpellier, devrait être nommé procureur près le Tribunal de grande instance de Marseille

- Le Conseil constitutionnel a annulé les élections de Mmes **Corinne NARASSIGUIN et Daphna POZNANSKI-BENHAMOU**, députées (PS) représentant les Français de l'étranger
- Six candidats ont été retenus pour la direction de l'Institut d'études politiques de Paris, la candidature de M. **Hervé CRES** étant écartée
- **M. Patrick LASSERRE**, jusqu'alors directeur général adjoint des services des Hauts-de-Seine, chargé du pôle éducation, sport et jeunesse, devient sous-directeur du recrutement au secrétariat général des ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Mme **Bernadette GROISON** a été réélue vendredi secrétaire générale de la FSU,
- **M. Michel PIRON**, député de Maine-et-Loire, a quitté l'UMP pour rejoindre le groupe parlementaire UDI, présidé par M. Jean-Louis BORLOO

LA SEMAINE POLITIQUE INTERNATIONALE

- L'ancienne ministre **Nicole AMELINE**, députée (UMP) du Calvados, vice-présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, présidera le CEDAW, comité de lutte contre les discriminations faites aux femmes de l'ONU
- La commission de la Défense du Sénat américain a approuvé la nomination de **Chuck HAGEL** à la tête du Pentagone, après des semaines de controverses et malgré l'opposition de plusieurs républicains. Et jeudi, les républicains du Sénat américain réussissent à bloquer au moins temporairement cette nomination, repoussant de dix jours au minimum son éventuelle confirmation à la tête du Pentagone.
- Mme **Catherine BOLTEAU-SERRE**, auditrice, chargée des relations internationales auprès du Premier président de la Cour de cassation, devient conseillère auprès du ministère de la Justice à Dakar
- M. **Ghalib IQBAL**, chef du protocole, secrétaire d'Etat adjoint du Pakistan aux Affaires étrangères, devrait être nommé ambassadeur du Pakistan en France
- **M. Hervé de VILLEROCHÉ**, chef du service du financement de l'économie à la direction générale du Trésor, a été nommé administrateur représentant la France auprès du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.
- Mme **Cécile CHADUTEAU-MONPLAISIR**, maître des requêtes au Conseil d'Etat, a été nommée conseillère financière, adjointe du ministre-conseiller pour les affaires financières, au sein de la représentation permanente de la France à Bruxelles.

LA SEMAINE ECONOMIQUE, SOCIALE ET FINANCIERE EN FRANCE

- M. **Henri DUCRE**, directeur général adjoint de GDF Suez, en charge d'Energie France, serait nommé directeur des ressources humaines Groupe de GDF Suez
- MM. **Alexandre de ROTHSCHILD, Sébastien PROT et Arnaud JOUBERT** sont promus associés-gérants de Rothschild & Cie.
- LVMH : M. **Jean-Christophe BABIN**, président-directeur général de Tag Heuer, va devenir directeur général de Bulgari en remplacement de M. Michael BURKE
- **M. Denis RANQUE**, ingénieur en chef des Mines, ancien président-directeur général de Thales, ancien président du conseil d'administration de Technicolor, sera bien proposé comme président du conseil d'administration d'EADS

- La famille PEUGEOT va reconduire M. **Philippe VARIN** à la présidence du directoire de PSA Peugeot Citroën
- **M. Philippe HEIM**, administrateur civil, directeur de la stratégie et directeur financier délégué de la Société Générale, est promu directeur financier du groupe en remplacement de M. Bertrand BADRE
- **MM. Eric LE GENTIL**, ancien commissaire contrôleur des assurances, membre du comité de direction générale de Generali France, et **Lahlou KHELIFI**, précédemment secrétaire général du Groupe Allard, sont nommés respectivement président du conseil d'administration et directeur général de Mercialis (Casino)
- **M. Olivier DUBOIS**, jusqu'ici managing director d'Alvarez & Marsal, rejoint Elixor en tant que directeur finance et administration et membre du comité exécutif.
- **Mme Chantal LORY**, présidente du directoire de La Banque Postale Financement, est nommée présidente du directoire de La Banque Postale Asset Management en remplacement de M. **Jean-Luc ENGUEHARD**, administrateur civil, qui devient président du conseil de surveillance et conseiller auprès de M. Philippe WAHL
- **M. Hervé HELIAS**, directeur des activités Grands Comptes Public Interest Entities, est nommé président du conseil de gérance de Mazars en remplacement de M. Philippe CASTAGNAC
- M. **Philippe CAMUS** devrait être renouvelé au conseil d'administration d'Alcatel Lucent
- M. **Pascal FAURE**, directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services, au ministère du Redressement productif, devient administrateur de Renault SA en qualité de représentant de l'Etat

LA SEMAINE ECONOMIQUE, SOCIALE ET FINANCIERE INTERNATIONALE

- **M. Gregg LEMKAU**, directeur des fusions-acquisitions de Goldman Sachs pour les zones EMEA Asie-Pacifique, succède à M. Yoël ZAOUI au poste de codirecteur des activités mondiales de fusions-acquisitions
- Le motoriste britannique Rolls-Royce a annoncé le départ de son président **Simon ROBERTSON** qui sera remplacé par **Ian DAVIS**, ancien président de McKinsey.
- M. **Ernst von FREYBERG**, cofondateur de la banque d'affaires DC Advisory Partners, est nommé président de la banque du Vatican.

La
Correspondance économique

Toute la conjoncture, chaque matin sur votre bureau

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

LA SEMAINE EN CHIFFRES

LES SONDAGES

- **HOLLANDE / AYRAULT / exécutif** : Le président de la République François HOLLANDE et le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT connaissent des niveaux de popularité stables par rapport à janvier 2013, respectivement 36 % (=) et 33 % (=) d'opinions favorables, selon le baromètre Ipsos "Le Point" publié lundi . En outre, le trio de tête des personnalités politiques préférées des Français reste inchangé avec le ministre de l'Intérieur Manuel VALLS (57 % d'opinions favorables, +1), le maire (UMP) de Bordeaux Alain JUPPE (55 %, +4) et la directrice générale du FMI Christine LAGARDE (50 %, +2). Dans le tableau de bord des personnalités Ifop pour "Paris Match" de février, le chef de l'Etat perd 1 point à 45 % d'opinions favorables, tandis que le Premier ministre en perd 2, à 45 % également. Plusieurs membres du gouvernement connaissent de fortes chutes à l'exception du ministre de la Défense Jean-Yves LE DRIAN 35 % de bonnes opinions (+ 9) : le ministre du Redressement productif Arnaud MONTEBOURG (48 % de bonnes opinions—8)), la ministre du Droit des femmes Najat VALLAUD-BELKACEM (43 % -7). Le ministre de l'Intérieur Manuel VALLS, toujours en tête du classement, est stable à 71 %. Enfin, selon un sondage Ifop "Le JDD ", 62 % se déclarent mécontentes de l'action de M. HOLLANDE en février contre 37 % (-1) de satisfaites. Par ailleurs, 60 % sont mécontents de l'action de M. AYRAULT contre 37 % (-1) de satisfaits.
- **SARKOZY / 2017** : Une nette majorité des Français (62 %) ne souhaite pas que l'ancien président de la République Nicolas SARKOZY se présente à l'élection présidentielle de 2017, selon un sondage de BVA publié vendredi. Au contraire, 67 % des sympathisants de droite voudraient qu'il soit candidat.
- **Compétition mondiale** : Les Français s'estiment mal placés dans la compétition mondiale et se considèrent encore en pleine crise, selon un sondage Ifop dans "La Croix" du 18 février. 36 % des Français seulement estiment que leur pays est "très bien" ou "assez bien placé" dans la compétition économique mondiale, contre 45 % qui le voient "assez mal placé" et 13 % qui le jugent "très mal placé".
- **Déficit** : L'abandon par le gouvernement de l'objectif de réduction à 3 % du déficit public cette année constitue, malgré la crise, un échec pour une majorité de Français (70 %), selon un sondage BVA publié vendredi.

LA SEMAINE ECONOMIQUE, SOCIALE ET FINANCIERE EN FRANCE

- **Emprunt** : La France a levé au total 9,553 milliards d'euros lors d'un emprunt à moyen et long terme jeudi, à l'occasion duquel le pays a vu ses taux d'intérêt remonter pour l'émission de référence à échéance 10 ans, a annoncé hier l'Agence France Trésor (AFT).
- **Surendettement** : Le nombre de dossiers déposés auprès des commissions de surendettement a diminué de 5 % en 2012 à 220 836, selon des chiffres publiés sur le site de la Banque de France, qui fait état d'un net ralentissement en décembre (-8 %). Le total des dépôts est légèrement supérieur à celui de 2010 (+1,2 %) qui était de 218 102.
- **Production industrielle** : La production industrielle en France est restée quasiment inchangée en décembre par rapport au mois précédent, reculant de 0,1 % après avoir rebondi de 0,5 % en novembre, a annoncé hier l'INSEE. En outre, la production de l'ensemble de l'industrie française a enregistré un net recul de 2,2 % en 2012 par rapport à l'année précédente, a précisé l'INSEE.

- **Emploi intérimaire** : L'emploi intérimaire a baissé de 1,6 % en décembre dernier, et de 8,7 % sur l'ensemble de l'année 2012, a annoncé lundi Pôle emploi..
- **Médicaments** : Les ventes de médicaments sous ordonnance, qui représentent l'essentiel des volumes, ont baissé de 1,5 % avec 2,53 milliards de boîtes, a indiqué Celtipharm. Le volume des ventes de médicaments hors prescription est également en repli, de 0,2 % avec 530 millions de boîtes (en incluant les médicaments vendus en avance de prescription).
- **Transactions courantes** : Le déficit des transactions courantes de la France s'est creusé à 3,6 milliards d'euros en décembre contre 2,8 milliards le mois précédent, a annoncé mardi la Banque de France.
- **Offres publiques** : Le nombre d'offres publiques visant des entreprises cotées en France a rechuté en France 2012, tout comme leur montant, avec 40 opérations, dont seulement une hostile, souligne une étude du cabinet Ricol Lasteyrie publiée mardi. En 2011, 53 opérations avaient été enregistrées, ce qui marquait alors un fort rebond après 2009 et 2010.
- **Salaires** : Le salaire mensuel net en équivalent temps plein d'un dirigeant d'entreprise de moins de 20 salariés s'élevait en moyenne à 4248,33 euros en 2010, soit 50 980 euros annuel, selon une étude effectuée par l'Insee pour la CGPME.
- **Contrats d'avenir** : Le gouvernement a annoncé jeudi que 2500 contrats d'emplois d'avenir professeur (EAP) avaient été signés et que 4000 le seraient d'ici deux semaines, le Premier ministre assurant que les objectifs allaient être "largement tenus".
- **Salaires de base** : selon des chiffres provisoires publiés jeudi par le ministère du Travail, l'indice du salaire mensuel de base (SMB) a progressé de 0,2 % au 4^e trimestre 2012 et de 2 % sur un an. L'inflation s'est quant à elle élevée à 0,2 % au 4^{ème} trimestre, et à 1,2 % sur un an. L'indice du salaire de base des ouvriers et des employés (SHBOE) a affiché des progressions du même ordre que celles du salaire mensuel de base (0,2 % au 4^e trimestre 2012 et 2,1 % entre décembre 2011 et décembre 2012).
- **Tourisme** : Le secteur du tourisme, qui "résiste mieux que d'autres à la crise", a généré des recettes avoisinant 77 milliards d'euros en 2012 en France, a indiqué la ministre chargée du secteur, Mme PINEL, dans un entretien samedi sur le site Internet du journal "Les Echos".

LA SEMAINE ECONOMIQUE, SOCIALE ET FINANCIERE INTERNATIONALE

- **Energie** : Le parc installé de panneaux solaires photovoltaïques dans le monde a dépassé le cap des 100 gigawatts, avec plus de 30 gigawatts raccordés pour la seule année 2012, a annoncé lundi l'Association européenne de l'industrie photovoltaïque (EPIA).
- **Zone euro** : La production industrielle dans la zone euro a rebondi de 0,7 % en décembre, après avoir enregistré une baisse de 0,7 % en novembre, selon les données publiées mercredi par l'office européen de statistiques Eurostat.
- **G-B** : La croissance de l'économie britannique est "lente mais continue" et elle ne devrait toutefois pas retrouver son niveau d'avant 2015, a estimé la Banque d'Angleterre qui a également confirmé qu'elle voyait l'inflation rester au-dessus de 2 % "pour les deux années à venir".
- **Portugal** : Le chômage a fortement augmenté pour atteindre le niveau record de 16,9 % au quatrième trimestre 2012 alors qu'il était de 15,8 % au trimestre précédent.
- **Irlande** : L'excédent commercial de l'Irlande a très légèrement augmenté de 0,2 % en 2012 à 42,98 milliards d'euros, a annoncé hier l'Office central des statistiques (CSO) irlandais.
- **Pétrole de schiste** : L'extraction du pétrole de schiste, en plein essor aux Etats-Unis, pourrait entraîner une baisse de 25 à 40 % du prix du baril s'il était exploité en masse dans le monde, de quoi augmenter le niveau du PIB mondial de 2,3 à 3,7 % dans 20 ans, affirme une étude de PriceWaterhouseCoopers.

LA SEMAINE POLITIQUE

La semaine politique a vu enfin l'adoption en première lecture du projet de loi ouvrant le mariage aux couples du même sexe par l'Assemblée nationale. Le cumul des mandats agite toujours la classe politique, alors que le gouvernement confirme une baisse des dotations aux collectivités territoriales. Notons également l'annonce du Premier ministre d'une "réflexion interministérielle visant à proposer une profonde refondation de notre politique d'intégration". A l'étranger, la décision du Pape BENOIT XVI de renoncer à son ministère est qualifiée de "coup de tonnerre dans un ciel serein" par le doyen des cardinaux Mgr Angelo SODANO.

FRANCE

Les députés adoptent en première lecture le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe

Le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT s'est dit "fier" mardi lors des questions au gouvernement du projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe, une loi qui "s'inscrit dans une longue lignée de réformes républicaines pour l'égalité et contre les discriminations". "Cette loi va étendre à toutes les familles les protections garanties par l'institution du mariage. Et contrairement à ceux qui vocifèrent – mais heureusement ils sont minoritaires – ce vote, cette loi, va renforcer l'institution du mariage", a-t-il ajouté, en réponse à une question du député (PS) du Nord Bernard ROMAN. Deux heures avant le vote solennel par les députés, le Premier ministre a salué "un grand débat parlementaire", rendu hommage à "la solidarité et la fermeté dans la conviction de tous les députés de la majorité et même parfois au-delà", remercié particulièrement le président (PS) de la commission des Lois Jean-Jacques URVOAS et le rapporteur, le député (PS) de l'Isère Erwann BINET, ainsi que la garde des Sceaux, ministre de la Justice Christiane TAUBIRA ("dont l'éloquence est la fierté du gouvernement"), la ministre chargée de la Famille Dominique BERTINOTTI ("qui s'est battue avec courage et conviction") et le ministre chargé des Relations avec le Parlement Alain VIDALIES ("qui a veillé au bon déroulement de ce débat"). Il a enfin salué le président (PS) de l'Assemblée Claude BARTOLONE, qui a "eu le souci de préserver, au-delà des convictions de chacun, l'intégrité de l'Assemblée nationale, de forcer le respect". Celui-ci aura présidé l'essentiel des débats (90h25).

Les députés ont ensuite procédé au vote solennel par lequel ils ont adopté en première lecture le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe. Parmi les 568 députés présents, 329 ont voté pour, 229 contre et 10 se sont abstenus.

Les 6 députés absents sont Mme Huguette BELLO (GDR, Réunion), MM. Gérard CHARASSE (RRDP, Allier), Marc FRANCINA (UMP, Haute-Savoie), Eric JALTON (SRC, Guadeloupe) et Gabriel SERVILLE (GDR, Guyane), et Mme Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE (SRC, Guadeloupe)

Sur les 295 membres du groupe SRC, 283 ont voté pour, 4 contre – Mme Bernadette LACLAIS (Savoie), MM. Jérôme LAMBERT (Charente) et Patrick LEBRETON (Réunion) et Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Guadeloupe) – et 5 se sont abstenus – M. ABOUCAR (Mayotte), Mme BECHTEL (Aisne) et MM. LAURENT (Val-de-Marne), MALLE (Yvelines) et POTIER (Meurthe-et-Moselle). Les

17 membres du groupe écologistes ont voté pour. Parmi les députés RRDP, 13 ont voté pour et 2 contre – MM. Ary CHALUS (Guadeloupe) et Thierry ROBERT (Réunion). Les députés GDR ont voté pour, sauf trois élus ultramarins – MM. Bruno-Nestor AZEROT (Martinique), Alfred MARIE-JEANNE (Martinique) et Jean-Philippe NILOR (Martinique) – et le député de l'Oise Patrice CARVALHO. Les députés UMP ont voté contre à l'exception de MM. Benoist APPARU (Marne) et Franck RIESTER (Seine-et-Marne) qui ont voté pour et de 5 députés qui se sont abstenus – Mmes Nicole AMELINE (Calvados), Nicole KOSCIUSKO-MORIZET (Essonne) et MM. Pierre LELLOUCHE (Paris), Bruno LE MAIRE (Eure) et Edouard PHILIPPE (Seine-Maritime). Comme prévu, seuls 5 députés UDI ont voté pour – MM. BORLOO (Nord), GOMES (Nouvelle-Calédonie), JEGO (Seine-et-Marne) et LAGARDE (Seine-Saint-Denis) et Mme Sonia LAGARDE (Nouvelle Calédonie) – les 25 autres votant contre. Les sept députés non inscrits ont également voté contre.

Rappelons les résultats des scrutins publics sur les articles de ce projet de loi, parmi les 169 qui ont rythmé les débats :

| Article | relatif à ... | Pour | | | | | | Contre | | | |
|------------------------|--|------|-------|------|-----|--------|-------|--------|-----|--------|-------|
| | | SRC | écolo | RRDP | GDR | autres | total | UMP | UDI | autres | Total |
| 1 | Mariage | 235 | 8 | 1 | 2 | 1 UMP | 247 | 94 | 2 | 1 GDR | 97 |
| 1 ^{er} ter | Filiation adoptive et maintien des liens avec l'enfant | 141 | 6 | 1 | | | 148 | 37 | 1 | | 38 |
| 1 ^{er} quater | | 90 | 6 | 1 | | | 97 | 30 | 1 | | 31 |
| 2 | Nom de famille | 101 | 6 | | 1 | 1 UDI | 111 | 52 | 2 | 5 NI | 59 |
| 3 | | 119 | 11 | | 4 | 1 UDI | 135 | 72 | 2 | 5 NI | 79 |
| 4 | "Article balai" | 112 | 8 | | 1 | | 121 | 41 | 1 | | 42 |
| 4 bis | | 113 | 6 | 1 | 1 | | 121 | 52 | 1 | | 53 |
| 13 bis | Modification du code rural et de la pêche maritime | 94 | 9 | 1 | 2 | | 106 | 45 | 1 | | 46 |
| 14 | Modification du Code de la Sécurité sociale | 95 | 7 | 1 | 2 | | 105 | 41 | 1 | | 42 |
| 21 | Mayotte | 127 | 10 | 1 | 2 | | 140 | 69 | 4 | | 73 |
| 22 | Mariages entre personnes de même sexe contractés avant la promulgation de ce projet de loi | 138 | 10 | 1 | 3 | | 152 | 70 | 4 | | 74 |
| 23 | Application en Nouvelle-Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française ainsi que dans les Terres australes et antarctiques françaises | 138 | 10 | 1 | 3 | | 152 | 69 | 3 | | 72 |

Dix-sept amendements adoptés en séance

Après quelque 109 heures 30 de discussions étalées sur 10 jours durant lesquels ont été examinés 4999 amendements (12 SRC, 4820 UMP, 89 UDI, 12 écologistes, 9 RRDP, 4 GDR, 53 NI) sur les 5 395 déposés (16 SRC, 5 195 UMP, 94 UDI, 13 écologistes, 11 RRDP, 7 GDR, 59 NI), seuls 17 auront été adoptés par les députés (11 SRC, 3 UMP, 2 RRDP, 1 GDR).

Deux amendements sont signés du député (RRDP) du Calvados Alain TOURRET. L'un insère un article 34-1 dans le Code civil qui a pour objet de consacrer expressément, l'autorité du procureur de la République en matière d'état civil. En cette matière, il exerce en effet un pouvoir général de contrôle et de surveillance des officiers de l'état civil, auxquels il peut donner des instructions. Ce principe trouve notamment à s'appliquer dans le cadre des actes d'état civil établis à l'occasion du mariage. L'autre vise à introduire dans le Code civil l'affirmation du caractère républicain de la célébration du mariage. L'amendement du député (UMP) du Jura Jacques PELISSARD donne la possibilité légale aux futurs époux – qu'ils soient ou non de même sexe – de se marier à la mairie

du lieu de résidence d'un ou des parents des époux. Un sous-amendement du rapporteur Erwann BINET précise qu'une telle possibilité ne peut émaner que de la demande explicite d'un des époux.

Les députés ont adopté un autre amendement de M. BINET permettant le maintien des relations personnelles de l'enfant avec son parent "social" ou "non statutaire", en cas de séparation du couple. La députée (GDR) de la Seine-Saint-Denis Marie-George BUFFET a elle présenté un amendement visant à lever les difficultés que les familles homosexuelles connaissent pour adhérer à l'Union nationale des associations familiales (UNAF) ou à toute autre structure représentative des familles, et ce afin d'y être officiellement représentées.

La députée (PS) de Loire Atlantique Marie-Françoise CLERGEAU, rapporteur pour avis de la commission des Affaires sociales, a proposé d'étendre au salarié lié à une personne de même sexe par un pacte civil de solidarité (Pacs) la protection offerte par l'article 16 bis du projet de loi. Cet article protège contre toute sanction ou licenciement un salarié marié à une personne de même sexe qui refuserait une mutation géographique dans un pays où l'homosexualité est incriminée, que son contrat de travail prévoit une clause de mobilité incluant ce pays ou pas. La députée (PS) des Français établis hors de France Corinne NARASSIGUIN a également signé un amendement visant à garantir l'accès au mariage pour tous les couples dont l'un des membres est un ressortissant Français, quel que soit leur pays de résidence. Les députés ont aussi adopté le sous-amendement rectifié de la députée (UMP) représentant les Français établis hors de France Claudine SCHMID aux termes duquel la dernière résidence ne constitue qu'une des conditions possibles d'inscription sur les listes électorales pour les Français de l'étranger.

Enfin, l'amendement du député (UMP) de la Drôme Hervé MARITON, qui supprime la précision France "métropolitaine ainsi que dans les collectivités d'Outre-mer régies par l'article 73 de la Constitution" à l'alinéa 1 de l'article 4 bis, a été adopté à l'unanimité (52 SRC, 39 UMP, 2 écologistes). Dans l'exposé des motifs, il est précisé que "le régime des collectivités d'Outre-mer de l'article 73 de la Constitution (étant) celui de l'identité législative, par opposition avec les collectivités de l'article 74, dont le régime est celui de la spécialité législative", "il n'est donc nul besoin, voire malvenu, de préciser ce qui devrait tenir de l'évidence".

Vers un examen au Sénat en avril et une seconde lecture à l'Assemblée nationale en mai

Le ministre des Relations avec le Parlement Alain VIDALIES a finalement indiqué mardi à l'issue de la réunion hebdomadaire du groupe PS du Sénat que le projet de loi serait examiné en séance publique au Sénat à partir du mardi 2 avril "sous réserve de l'accord de la Conférence des présidents".

Le rapporteur du texte, le sénateur (PS) de la Haute-Saône Jean-Pierre MICHEL a lui affirmé qu'il devrait y avoir peu de modifications sur les articles principaux. "On est dans l'optique de garder le fond du texte c'est-à-dire l'ouverture du mariage pour tous et l'adoption pour ces couples, je pense que ces articles seront votés sans beaucoup de modifications, peut-être conformes", a-t-il expliqué. "On est aussi dans l'optique de mieux examiner tous les articles de coordination, qui concernent l'état-civil, les parents, le livret de famille, sur lesquels il y a certainement à retravailler, ce qui est l'avis même du ministère de la Justice", a-t-il ajouté. "Nous avons la volonté de faire le travail très sérieusement. Ce que nous voulons, c'est finir les auditions et disposer du temps raisonnable", a de son côté fait valoir le président (PS) de la commission des Lois et ancien ministre Jean-Pierre SUEUR.

Interrogé sur l'application du texte en Outre-mer, M. MICHEL a précisé que "si le texte ne s'applique pas à tous les territoires et collectivités, le Sénat y remédiera" tout en convenant que "pour l'instant cette question n'a pas été examinée". "La loi doit s'appliquer sur l'ensemble de la République", a assuré M. SUEUR. Le président de la commission des Lois de l'Assemblée Jean-Jacques URVOAS a avancé, sur Twitter, que le projet de loi pourrait revenir en seconde lecture devant les députés le 20 mai, puis faire l'objet d'une commission mixte paritaire avant d'être promulgué début juillet.

Le Premier ministre, M. Jean-Marc AYRAULT, annonce une "réflexion interministérielle visant à proposer une profonde refondation de notre politique d'intégration"

Le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT s'est vu remettre lundi le rapport de M. Thierry TUOT, conseiller d'Etat, président de la 10^{ème} sous-section du contentieux au Conseil d'Etat, sur la refondation des politiques d'intégration, intitulé "La grande nation pour une société inclusive".

A cette occasion, il a déclaré que "les préconisations de ce rapport seront mises à l'étude dans le cadre de la réflexion interministérielle visant à proposer une profonde refondation de notre politique d'intégration". "Cette réflexion associera l'ensemble des ministères concernés, au premier rang desquels les ministères de l'Intérieur et de la Ville, et s'appuiera sur une concertation avec les collectivités locales, associations et acteurs économiques", a-t-il ajouté.

"J'attends qu'on juge le rapport non pas sur la façon dont les propositions seront mises en œuvre mais la façon dont le débat s'engagera, de façon pacifiée, en ne confondant pas flux migratoire et intégration", a déclaré M. TUOT à la presse, à l'issue de la remise du rapport.

Interrogé sur l'effet, dans l'intégration, du possible octroi du droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales, il a souligné qu'il n'attendait "pas de cette mesure-là plus d'effet magique que de n'importe quelle autre" mesure comme "la scolarisation, l'accès à l'emploi, l'accès à un logement décent" etc. Selon lui, "aujourd'hui, les publics visés par les politiques d'intégration sont à plus de 80 % des gens qui ont la nationalité française. Et donc qui ont le droit de vote. Et qui ne s'en servent pas". "On ne peut pas faire, en matière d'intégration, d'un facteur ou d'une dimension la réponse qui fonctionnerait en toute circonstance".

Le président de la 10^{ème} sous-section du contentieux au Conseil d'Etat, M. Thierry TUOT, propose de refonder le Haut Conseil à l'intégration

M. TUOT dresse dans ce rapport le constat que si l'intégration, entendue comme le phénomène social par lequel se dissipe le rôle majeur de l'origine comme facteur des difficultés sociales rencontrées par une personne donnée, n'a jamais cessé en France, la politique qui la favorise a en revanche, pour des raisons politiques et budgétaires, quasiment disparu. Sa refondation, poursuivant l'objectif d'une société inclusive, repose sur la mise en œuvre de dix principes, estime-t-il.

Le traitement de l'intégration suppose une approche apaisée et confiante de la présence étrangère ; la politique d'intégration n'est pour autant pas une politique d'immigration, mais une politique de nature sociale ; cette politique plus que tout autre repose sur un devoir d'intelligence, à savoir une connaissance fine des populations concernées et des dynamiques à l'œuvre, ainsi qu'une évaluation précise des actions menées et des résultats obtenus ; plus qu'ailleurs, la puissance publique doit tenir un discours de franchise sur ses difficultés et ses défis, ses réussites et ses échecs ; l'Etat, qui a rôle majeur d'impulsion, doit en revanche s'appuyer pour agir sur les acteurs locaux ; cette action, fondamentalement humaniste, doit être au cas par cas menée avec respect des populations concernées et bienveillance à leur égard ; cette bienveillance doit cependant être générale, aucune action ne devant être menée en faveur des étrangers qui n'ait son équivalent, à difficultés sociales comparables, pour ceux qui ne le sont pas ; la transparence des politiques publiques est cruciale pour assurer l'ensemble de la communauté nationale du respect de ce principe ; afin d'éviter la stigmatisation et les effets de seuil, ce sont les territoires qui doivent être visés plutôt que les publics ; enfin les résultats seront

longs et difficiles à obtenir, ce qui supposera d'assumer des politiques de long terme, laissant une large place à l'expérimentation.

Parmi les propositions, M. TUOT recommande notamment de modifier le statut et le nom du Haut conseil à l'intégration (HCI). Il suggère également de réduire l'effectif du collège à neuf personnes qualifiées nommées par l'exécutif et le Parlement, de réduire les moyens budgétaires tout en mettant ce HCI refondé en réseau avec de grands établissements de recherche. Ses missions seraient aussi modifiées et élargies. Lui serait ainsi confiée une mission d'animation et de diffusion de la recherche scientifique en matière d'intégration ainsi que d'évaluation scientifique des politiques publiques d'intégration. Il reviendrait donc au nouveau HCI d'établir et de rendre publics, au moins annuellement, les chiffres des flux migratoires, et de mettre en place la critique scientifique de ses méthodes.

Le gouvernement confirme une baisse des dotations aux collectivités territoriales de 3 milliards d'euros pour les deux prochaines années

Le gouvernement a confirmé mardi, devant le Comité des finances locales, un doublement de la baisse des dotations à destination des collectivités territoriales. Ainsi, en 2014 et en 2015, cette baisse atteindra 1,5 milliard d'euros, soit deux fois plus que ce qui avait été envisagé, pour un total de 3 milliards d'euros.

Cette année déjà, les concours financiers de l'Etat aux régions, départements, communes ont été gelés à leur niveau de 2012. En outre, en septembre dernier, le gouvernement avait déjà annoncé une diminution des dotations de 750 millions d'euros en 2014 et également de 750 autres millions en 2015.

La restriction des crédits doit contribuer au financement du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), selon un communiqué de MM. MOSCOVICI, ministre de l'Economie et des Finances, CAHUZAC, ministre délégué au Budget, Mmes LEBRANCHU, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, et ESCOFFIER, ministre déléguée à la Réforme de l'Etat et à la Décentralisation. Les ministres précisent dans leur communiqué que "l'effort additionnel demandé", soit 1,5 milliard d'euros représente "15 % des économies qui financeront le CICE". Cet effort est jugé "proportionné par rapport au poids des administrations locales dans l'ensemble des dépenses publiques", qui est de 20 %. Ils justifient ces restrictions de crédits en faisant valoir que le Pacte de compétitivité financé par le CICE "bénéficiera à l'économie des territoires", et ajoutant que l'effort de 3 milliards représente "1,25 % de l'ensemble de la dépense locale". Cependant, il est nettement plus important si on le rapporte au montant des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, qui s'élèveront cette année à 60 milliards d'euros.

Le gouvernement a par ailleurs détaillé devant le Comité des finances locales "les principes" du "pacte de confiance et de responsabilité" avec les collectivités annoncé le 5 octobre par le président de la République, lors des Etats généraux de la démocratie territoriale. Il propose notamment le "renforcement de l'autonomie fiscale des régions, la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et d'habitation, l'allègement des normes, le renforcement de la péréquation et l'amélioration de l'accès au crédit des collectivités".

La décision du gouvernement a entraîné de vives réactions des associations d'élus. Le porte-parole de l'Association des régions de France (ARF), l'ancien ministre Martin MALVY, président (PS) du conseil régional de Midi-Pyrénées, s'est dit "hélas peu surpris", estimant toutefois que "l'effort demandé (...) traduit l'état des finances publiques et l'exigence de retour à la compétitivité de

l'économie". "Le gouvernement a reconnu qu'il était indispensable de rendre aux Régions une part d'autonomie fiscale. Nous lui demandons de préciser ses intentions et son calendrier", a-t-il affirmé.

Le président de l'Assemblée des départements de France, M. LEBRETON, président (PS) du conseil général des Côtes-d'Armor, s'il "partage le diagnostic sur la gravité de la situation économique et sociale de notre pays", a souligné que la baisse des dotations "a provoqué une vive émotion, voire de la colère chez un certain nombre d'élus". "Cette annonce aurait du être gérée différemment sur le fond comme sur la forme. Le président de l'ADF aurait apprécié une rencontre à Matignon sous l'autorité du Premier ministre pour une véritable négociation".

L'Association des maires de France, présidée par M. PELISSARD, maire (UMP) de Lons-le-Saunier, a dénoncé "la méthode retenue par le gouvernement, qui fait cette annonce lourde de conséquences sur les collectivités locales au UL, sans aucune concertation préalable, malgré l'engagement du président de la République sur l'élaboration d'un pacte de confiance et de solidarité." "Le gouvernement doit avoir pleinement conscience que chaque coupe budgétaire au niveau national implique autant d'arbitrages dans les budgets locaux. Très concrètement, cette baisse des dotations aura un impact direct sur les services à la population (au risque d'en diminuer la qualité), sur l'investissement public et donc sur l'économie locale" a indiqué l'AMF. L'Association des Maires de Grandes Villes de France, que préside M. DESTOT, maire (PS) de Grenoble, considère qu' "il s'agit d'un recul historique des dotations risquant de conduire à une réduction des investissements locaux porteurs d'emplois. Dans le même temps, des charges nouvelles sont imposées : augmentation de la cotisation de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, évolution des régimes indemnitaires de la Fonction Publique Territoriale, hausse de la TVA et coûts de la réforme des rythmes scolaires... Cette conjonction du recul des dotations et de l'accroissement des charges va poser des problèmes très lourds au budget 2014 des collectivités locales".

La Fédération des villes moyennes, s'est dite "surprise par l'ampleur du nouvel effort demandé aux collectivités locales, (accueillant) ces orientations avec la plus grande gravité, dans la mesure où celles-ci bouleversent leurs relations financières avec l'Etat, et mettent à mal le niveau de ressources propres garanti par la Constitution".

Le président du Comité des finances locales, l'ancien ministre André LAIGNEL, premier vice-président délégué de l'AMF, a estimé que la décision du gouvernement constituait "un coup très dur" et "sans précédent" pour les collectivités. Il a souligné que la diminution de 1,5 milliard d'euros, deux années de suite, équivaut, hors inflation, à "4,5 milliards d'euros en moins entre 2013 et 2015", car la baisse de 1,5 milliard en 2015 sera calculée sur une enveloppe déjà amputée de 1,5 milliard en 2014.

La Cour des comptes veut engager la responsabilité des maires

La Cour des comptes, qui vient de publier son rapport annuel, y propose quant à elle d'engager la responsabilité des maires devant la Cour de discipline budgétaire et financière.

Les maires ne sont soumis qu'exceptionnellement à la Cour de discipline budgétaire et financière, chargée de réprimer les infractions commises en matière de finances publiques. La Cour des comptes recommande d'engager désormais leur responsabilité en cas de "manquement grave dans l'exécution d'une procédure de redressement budgétaire", à partir de l'étude de la "situation fragile" de Bussy-Saint-Georges. La juridiction met en évidence la "gestion toujours aussi peu rigoureuse" de cette ville nouvelle de 22 000 habitants, marquée par "de graves manquements aux règles budgétaires et comptables" et "une absence de maîtrise des dépenses".

L'interdiction du cumul des mandats pour les parlementaires sera-t-elle repoussée à la fin du mandat de M. François HOLLANDE ?

Le ministre de l'Intérieur Manuel VALLS a jeté vendredi un pavé dans la mare en déclarant qu'il serait "très difficile" d'imposer aux élus le non-cumul des mandats dès 2014, fixant à "fin 2016 ou début 2017" l'entrée en application de cet "engagement" électoral de M. François HOLLANDE. "Pour 2014, c'est très difficile parce que cela provoquerait plusieurs dizaines de démissions de députés qui choisiraient de garder leur mandat local. Ce serait une mini-dissolution. Ce serait une faute", a plaidé M. VALLS dans "Le Parisien".

Réagissant aux propos du ministre de l'Intérieur, le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT, qui avait promis la fin du cumul des mandats dès 2014 dans son discours de politique générale de juillet, s'est bien gardé de livrer un calendrier. "Le gouvernement prépare un projet de loi qui sera prochainement présenté au Conseil des ministres, en tous cas le gouvernement va l'adopter dans les prochaines semaines", a déclaré M. AYRAULT en marge d'une visite à l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) à Bordeaux. "Le président de la République a été très clair : il souhaite que cette réforme soit mise en œuvre pendant son quinquennat. C'est pour moi la parole présidentielle et l'engagement qui est le plus important", a ajouté le Premier ministre, se référant à l'engagement pris par M. François HOLLANDE lors de sa grande conférence de presse à l'Élysée. Selon le ministre des Relations avec le Parlement Alain VIDALIES, le projet de loi sera examiné en Conseil des ministres le 27 février pour une adoption définitive par le Parlement prévue "avant le 15 septembre".

Notoirement hostile à l'interdiction du cumul des mandats pour les sénateurs, le président du groupe socialiste au Sénat François REBSAMEN avait indiqué fin janvier qu'il était prêt à voter un tel texte si la réforme ne s'appliquait qu'à partir de 2016, soit après les prochaines élections municipales et sénatoriales prévues en 2014. La semaine dernière, le président de l'Assemblée nationale Claude BARTOLONE avait mis en avant l'argument selon lequel il serait nécessaire de réviser la Constitution pour permettre aux députés choisissant leur mandat local d'être automatiquement remplacés à l'Assemblée par leur suppléant sans que cela ne donne lieu à l'organisation d'une élection partielle comme c'est le cas actuellement, rendant impossible l'application de la réforme d'ici 2014. Un argument dénoncé par de nombreux juristes, qui font valoir que le régime des suppléants des parlementaires ne relève pas de la Constitution mais d'une loi organique en vertu de l'article 25 de la Constitution. Le gouvernement dispose donc de la majorité pour faire voter une nouvelle loi organique.

Le Premier secrétaire du PS Harlem DESIR veut que le non-cumul soit applicable dès 2014

Le Premier secrétaire du PS Harlem DESIR n'a pas tardé à faire savoir qu'il s'opposait à un éventuel report de l'entrée en application de la réforme. "Je réaffirme la proposition du Parti socialiste d'adopter une loi sur le non-cumul des mandats applicable dès le prochain renouvellement électoral, en 2014", a-t-il réagi vendredi dans un communiqué. "Au nom des militants socialistes, qui se sont exprimés clairement à l'occasion de leur dernier congrès de Toulouse, j'appelle à ce que tout soit mis en œuvre pour que notre pays franchisse au plus tôt cette nouvelle étape démocratique", a ajouté le Premier secrétaire du PS, en faisant valoir que "le non-cumul des mandats est une exigence de rénovation de la vie démocratique qui favorisera le renouvellement, la parité, le meilleur exercice de chaque mandat". "Cet engagement du président de la République a reçu l'approbation des Français et doit être tenu au plus tôt dans le quinquennat", insiste M. DESIR, selon lequel, en cette période de crise, "le respect de nos engagements en matière de rénovation politique est une condition de la confiance des Français dans la vie publique".

"Avant de dire que c'est impossible, je souhaite qu'on explore toutes les possibilités de le faire dès 2014. (...) Ayons le courage de poser les gestes qui donnent confiance à ce pays", a déclaré pour sa part le maire (PS) de Paris Bertrand DELANOË. Le sénateur de Paris David ASSOULINE, porte-parole du PS, "espère" également que la loi sur le non-cumul des mandats "va s'appliquer dès 2014". M. VALLS "dit ce qu'il pense" et il y a "peut-être un désaccord" là-dessus, a-t-il réagi vendredi sur LCP-AN. En tout cas, "le Parti socialiste est très engagé pour que cet engagement soit tenu dès 2014". Reconnaissant des "problèmes d'application" pour les députés qui devraient démissionner s'ils voulaient rester maires, M. ASSOULINE a estimé qu'ils "auraient pu y penser" quand ils se sont présentés aux élections législatives, car "ils le savaient" à ce moment-là, le président François HOLLANDE s'étant engagé sur ce point pendant la campagne présidentielle.

Le débat sur la date d'entrée en application de la réforme risque de faire surgir des lignes de fracture au sein du gouvernement. Dès dimanche, la ministre de l'Ecologie Delphine BATHO s'est prononcée pour une entrée en vigueur de la réforme "le plus vite possible". "Cela aurait déjà du être fait au moment des élections législatives" (...) On ne peut plus attendre pour engager cette réforme du non-cumul des mandats et on ne peut pas donner le sentiment qu'il y ait le moindre flou sur cet engagement. Les gens peuvent comprendre que la situation économique est difficile, que la situation sociale est difficile, mais que, sur cet engagement de changement de la vie politique, on donne le sentiment qu'il y ait un flou, non ! Donc oui, je suis plutôt pour 2014 que pour 2017", a-t-elle déclaré sur RCJ.

D'ores et déjà, le gouvernement a pris soin de découpler le projet de révision constitutionnelle annoncé par le président de la République François HOLLANDE à la suite du rapport de la commission de rénovation et de déontologie de la vie publique, incluant notamment l'incompatibilité des fonctions de membre du gouvernement avec la responsabilité d'une fonction exécutive locale, de celle du cumul des mandats pour les parlementaires, qui ne figurait pas au menu des consultations menées par le Premier ministre auprès de l'ensemble des partis politiques, qui se sont achevées la semaine dernière. Ces consultations n'ont d'ailleurs pas permis de dégager de consensus autour de la réforme envisagée, qui prévoit notamment de donner le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux étrangers non ressortissants de l'UE. Le projet comprend aussi une réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), une réforme du statut pénal et civil du chef de l'Etat, la suppression des membres de droit du Conseil constitutionnel, la suppression de la Cour de justice de la République, la constitutionnalisation du dialogue social et l'autorisation de ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du 5 novembre 1992.

INTERNATIONAL

Le Pape BENOIT XVI renonce à son ministère

Le Pape BENOIT XVI, qui avait accédé au Trône pontifical le 19 avril 2005, a annoncé lundi qu'il renonçait à son ministère, à partir du 28 février (à 20h, 19h GMT). Commencera alors la période de "sede vacante" (siège vacant", jusqu'à l'élection de son successeur par le conclave. Après avoir séjourné à Castel Gandolfo, BENOIT XVI se retirera dans un monastère, situé dans l'enceinte du Vatican.

Pour exprimer sa surprise, le doyen des cardinaux Mgr Angelo SODANO a parlé de "coup de tonnerre dans un ciel serein".

"Je suis parvenu à la certitude que mes forces, en raison de l'avancement de mon âge, ne sont plus aptes à exercer de façon adéquate le ministère" de Pape et évêque de Rome, a dit BENOIT XVI, âgé de 85 ans, dans son annonce en latin. Le souverain pontife a souligné que "dans le monde d'aujourd'hui, sujet à de rapides changements et agité par des questions de grande importance pour la vie de la foi, pour gouverner la barque de saint Pierre et annoncer l'Evangile, la vigueur du corps et de l'esprit est aussi nécessaire". Cette vigueur s'est "amoindrie ces derniers mois en moi d'une telle manière que je dois reconnaître mon incapacité à bien administrer le ministère qui m'a été confié".

Dans un livre d'entretiens en 2010, le Pape avait évoqué la possibilité de sa démission au cas où il ne se serait plus senti en état de continuer.

La liberté religieuse au centre de la diplomatie du Pape BENOIT XVI

Le Pape BENOIT XVI, 264^{ème} Pape, a déployé, tout au long de son pontificat, une grande activité, pour défendre des causes internationales. Le thème de la liberté religieuse s'est imposé comme l'une de ses priorités. En 2011, il avait fait de cette question le thème de son message pour la célébration de la Journée mondiale de la paix et de son discours au corps diplomatique. Il avait alors évoqué une sorte "d'échelle dans la gravité de l'intolérance envers les religions" qui fait que ce sont "précisément les actes discriminatoires contre les chrétiens qui sont considérés comme moins graves, moins dignes d'attention de la part des gouvernements et de l'opinion publique".

De fait, face aux difficultés rencontrés par les chrétiens dans nombre de pays, musulmans ou officiellement athées, BENOIT XVI avait convoqué des assemblées du synode des évêques, notamment sur l'Afrique en 2009, puis sur le Moyen-Orient en 2010, au cours desquels la question de la liberté religieuse avait longuement été évoquée. Le Pape avait répété, tout au long de son pontificat, aux dirigeants politiques, que la liberté religieuse est un droit fondamental "qui s'enracine dans la dignité de la personne humaine", appelant les nations à défendre la liberté religieuse. BENOIT XVI a marqué son pontificat par la défense des valeurs chrétiennes de l'Europe, créant un dicastère pour la "nouvelle évangélisation" des sociétés déchristianisées. Il a analysé les tourments d'une société "liquide" ayant perdu ses repères, et estimé qu'un christianisme revenu à l'essentiel pouvait encore séduire les jeunes générations. Il pense que la vieille Europe peut se faire réévangéliser par la ferveur et le courage des nouvelles Eglises du sud. Il aura, dans des centaines de discours, tenté d'expliquer la "beauté" du message chrétien, qui ne doit pas s'adapter aux idées à la mode.

S'il a appelé à une collaboration pour la paix entre les hommes religieux, ce qui lui a valu d'être salué par les autorités de la religion juive il a critiqué la "dictature du relativisme".

Quoi qu'il en soit, arrivé sur le trône pontifical avec une réputation de conservateur intransigeant qu'il saura atténuer au fil des ans, même si les critiques resteront fortes, le Pape BENOIT XVI a eu à gérer la plus forte crise de l'Eglise contemporaine : celle des révélations en cascade d'abus sexuels commis sur des enfants par des membres pédophiles du clergé, aggravés par l'"omerta" de la hiérarchie.

Affirmant que "la plus grande persécution" de l'Eglise vient d'elle-même à travers ses propres péchés, il demandera "pardons" aux victimes en juin 2010, et prônera la tolérance zéro. En 2012, il est confronté à l'intérieur du Vatican à un scandale de fuites de documents confidentiels, qui verra l'arrestation de son propre majordome : un symptôme des mécontentements et des divisions dans la Curie.

De tempérament solitaire, timide même dans ses gestes, il a moins voyagé et s'est moins imposé médiatiquement que JEAN-PAUL II. Il a défendu la famille traditionnelle, et est resté sur la ligne constante de l'Eglise hostile à l'avortement et l'euthanasie. Cependant, il a fait sensation en novembre 2010 en admettant, dans un livre d'entretiens "Lumière du monde", l'usage du préservatif "dans certains cas" pour éviter des risques de contamination. Cette ouverture compensait une

phrase qui lui fut reprochée, quand, en 2009, il avait affirmé que la distribution de préservatifs "aggrave" le problème du sida. Il n'a concédé aucune réforme sur le célibat des prêtres ou l'ordination des femmes, n'aura pas non plus réformé la Curie, décevant beaucoup d'attentes.

Obsédé par l'unité de l'Eglise et partisan d'une liturgie soignée, il aura aussi fait de nombreux pas, non payés de retour, vers les traditionalistes intégristes. Il précisera sa position sur l'application du Concile Vatican II (1962/1965) que ceux-ci réprouvent : tout le Concile, rien que le Concile, les textes adoptés par les pères conciliaires devant être les seuls critères pour des réformes. Une manière pour cet ancien gardien sourcilieux du dogme de recadrer ceux qui pensaient que le Concile avait été une révolution rompant avec la tradition.

Sous son pontificat, les finances du Vatican sont assainies et les critères de nominations des évêques plus exigeants.

Son règne aura connu plusieurs polémiques. La première en 2006 l'a opposé au monde musulman quand il avait dénoncé la violence au nom de la religion, dans une allusion indirecte à l'islam.

La seconde a été déclenchée fin janvier 2009 par sa décision de lever l'excommunication de quatre évêques intégristes dont un négationniste, Richard WILLIAMSON. Le Pape, se disant mal informé, avait reconnu une erreur. BENOIT XVI a dit son admiration pour le peuple de la Torah et poursuivi les gestes de JEAN-PAUL II en sa direction.

Trois encycliques

Alors que son prédécesseur, JEAN-PAUL II, avait publié quatorze encycliques en 27 ans de pontificat, le Pape BENOIT XVI en a publié trois, la quatrième était attendue pour le début de cette année.

La première "Dieu est amour", publiée le 25 décembre 2005, ne concerne ni la morale ni la liturgie, mais le cœur de la théologie chrétienne. Elle voulait être un signe adressé au monde sur ce qu'est Dieu pour l'humanité dans l'histoire du salut.

La deuxième publiée le 30 novembre 2007, "Sauvés par l'Espérance", traite de l'espérance, en partant des fondements théologiques et de son lien avec la foi.

La troisième, "La Charité dans la Vérité", fut signée le 29 juin 2009, fête de Saint Pierre et Saint Paul. "Caritas in veritate" reprend les sujets sociaux de "Populorum Progressio" (écrite par PAUL VI en 1967). Cette encyclique entend développer certains aspects du développement durable dans le respect de la dignité de l'homme.

Un nouveau Pape pour Pâques

Si plusieurs papes ont renoncé à leur trône, la démission est un événement rarissime. De fait, en 1294, CELESTIN V avait abdicé peu après avoir été élu la même année. Il avait vécu en ermite jusqu'à sa désignation et ne se sentait pas prêt à assumer ce rôle.

Le Vatican a annoncé lundi que le nouveau Pape serait désigné "pour Pâques" le 31 mars. BENOIT XVI ne participera pas au conclave pour l'élection de son successeur.

Plusieurs noms sont déjà cités pour accéder au trône pontifical. Alors que les cardinaux africains séjournent souvent à Rome, la désignation d'un cardinal originaire de ce continent est évoquée. Dans cette hypothèse, le nom du cardinal ghanéen Peter TURKSON, est cité. Si le conclave choisit un Italien, l'archevêque de Milan Angelo SCOLA, est cité, tout comme le Canadien Marc OUELLET.

Selon M. Odon VALLET, l'élection d'un cardinal africain serait un "signal fort". L'hypothèse d'un cardinal latino américain est également citée, mais, selon M. VALLET, ces derniers sont très divisés.

Le président François HOLLANDE plaide à New Delhi pour une intensification des échanges économiques et commerciaux avec l'Inde

Le président François HOLLANDE était en Inde vendredi et samedi. Il a appelé les milieux d'affaires indiens à investir davantage en France, où ils trouveront "les meilleures technologies, un bon niveau d'infrastructures, une main-d'œuvre de qualité exceptionnelle et en plus, au coeur de la plus grande économie du monde : celle de l'Europe", a-t-il fait valoir dans un entretien au quotidien "The Times of India". "Le sens de ma visite ici, au delà de l'amitié et des liens historiques, des positions communes que nous avons sur le destin du monde, est aussi d'intensifier les échanges économiques et commerciaux", a-t-il martelé lors d'un discours au Mémorial Nehru.

Déséquilibrés au profit de l'Inde, les échanges commerciaux franco-indiens plafonnent, a-t-il déploré au cours de sa visite, "à peine" à 8 milliards d'euros, "loin de l'objectif" de 12 milliards fixés par les deux pays lors de la première visite de son prédécesseur, M. SARKOZY, en 2008. La France, déjà présente en Inde à travers 750 entreprises qui ont permis 250 000 emplois, peut mieux faire, a plaidé M. HOLLANDE, "et notamment dans les secteurs des hautes technologies".

Le président, adepte d'une "diplomatie économique" même s'il récuse l'idée de se transformer en "VRP", a rencontré vendredi matin à New Delhi une quinzaine de membres du Conseil franco-indien des dirigeants d'entreprise, un club très sélect qui réunit le gotha de l'économie indienne. Attendus en juin en France, ses membres ont évoqué un volume d'investissements de 15 milliards de dollars en France, qu'ils considèrent comme la porte d'entrée des marchés européens et africains. A Bombay, avant de regagner Paris, le chef de l'Etat devait encore appeler à un renforcement de ce partenariat économique mais cette fois devant 250 chefs d'entreprise.

Le président s'est voulu rassurant sur la santé de l'économie européenne et française : "la crise de la zone euro est derrière nous" même si l'Europe "n'est pas sortie de la crise économique", a-t-il dit. Avant cette visite d'Etat inaugurale du quinquennat en Asie, un haut responsable français s'inquiétait d'une "grille de lecture" des milieux d'affaires indiens sur l'Europe et la France "vue à travers les éditoriaux du Financial Times", jugés excessivement pessimistes à l'égard de l'euro.

Pour M. HOLLANDE, pays émergents et européens ont un "intérêt commun" à faire de la croissance "leur priorité". Pour cela, "le développement de nos échanges commerciaux doit y contribuer. Mais disons les choses, les droits de douane indiens sont très élevés dans certains secteurs, par exemple dans le secteur agroalimentaire", a-t-il regretté. "Tout l'enjeu de l'accord de libre-échange en discussion entre l'UE et l'Inde est de donner une impulsion nouvelle à notre commerce dans les deux sens. Il doit être équilibré et mutuellement avantageux", a-t-il plaidé. L'Inde et l'UE négocient depuis 2007 pour trouver un accord qui ferait passer les échanges bilatéraux annuels de 92 milliards de dollars à 237 milliards d'ici à 2015. L'Inde avait dit espérer conclure les négociations à la fin 2011.

Interrogé sur l'avancée des discussions pour la vente de 126 avions Rafale à l'armée indienne, un contrat de 12 milliards de dollars, M. HOLLANDE a jugé que l'avion de combat français "a été sélectionné au terme d'une compétition transparente et rigoureuse". Concernant le projet nucléaire de Jaïtapur, où Areva négocie la construction de deux réacteurs EPR, le président a aussi estimé que "des progrès ont été accomplis". Aucun contrat d'envergure n'a été signé entre les deux pays.

LA SEMAINE ECONOMIQUE ET SOCIALE

FRANCE

L'économie française a stagné en 2012

Le produit intérieur brut (PIB) français s'est replié de 0,3 % au quatrième trimestre 2012, a annoncé jeudi l'Institut national des statistiques et des études économiques. L'INSEE, qui avait tablé sur une chute du PIB de 0,2 % au quatrième trimestre, a également révisé ses estimations pour les trimestres précédents, avec de légers infléchissements au premier et deuxième trimestres, et une augmentation de 0,1 % seulement au troisième. Sur l'ensemble de l'année, la croissance est de zéro, soit un net recul par rapport à 2011 où la croissance annuelle avait été de 1,7 %.

Cette stagnation va compliquer la tâche du gouvernement qui tablait sur 0,3 % de croissance annuelle en 2012 pour ramener le déficit public à 4,5 % du PIB. Une mauvaise nouvelle alors que l'objectif d'arriver à 3 % en 2013, conformément aux engagements européens de la France, est désormais considéré comme hors de portée par la Cour des comptes et le Premier ministre. Malgré une arrivée dans 2013 sans élan, prévisionnistes et institutions économiques prévoient néanmoins un rebond léger début 2013, et un peu plus conséquent au second semestre, éloignant la perspective d'une récession. Mais, après le président François HOLLANDE en début de semaine, le ministre de l'Economie Pierre MOSCOVICI a convenu jeudi que la prévision du gouvernement d'une croissance à 0,8 % en 2013 "devra être repensée".

Interrogé sur un éventuel plan d'austérité pour parvenir à tenir quand même les engagements de réduction des déficits, M. MOSCOVICI a rappelé que la politique menée par le gouvernement était "sérieuse, c'est une politique de lutte contre les déficits" mais qu'il ne "souhaite pas qu'elle condamne le pays à la récession". "La commission européenne peut décider de nous accorder un délai", pour atteindre l'objectif des 3 %, a estimé le ministre. "Ce que la commission européenne attend, c'est le sérieux, il est là, c'est de vérifier que l'effort structurel est là et il est fait de manière plus puissante, considérable, sans précédent, ça n'avait pas été fait par les gouvernements précédents".

Paris a toujours refusé d'en faire directement la demande mais dès mercredi, le commissaire européen aux Affaires économiques Olli REHN a volé à son secours en reprenant l'idée à son actif. Le président François HOLLANDE a refusé, jeudi en Inde, de s'exprimer sur le dérapage du déficit assurant qu'il répondrait "à cette question en France". Pour l'heure, pas d'urgence vis-à-vis des marchés. Malgré l'annonce d'un léger dérapage, attendue par les marchés, la dette française devrait conserver les faveurs des investisseurs, qui font encore confiance au pays pour mener des réformes structurelles sur la durée, selon des analystes.

75 000 nouvelles destructions d'emplois au premier semestre 2013

Pourtant, beaucoup d'indicateurs sont dans le rouge. L'économie française a détruit 66 800 emplois dans le secteur marchand en 2012, selon l'INSEE. L'intérim, réputé précurseur des évolutions du marché du travail, a perdu à lui seul 65 600 postes en un an, soit 11,5 % de ses effectifs. "La baisse globale est toutefois moins importante qu'en 2009 : au plus fort de la crise, on avait constaté 260 000 destructions d'emplois. Et en 2008, 190 000 avaient été perdus", rappelle M. TALLET, chef de la cellule conjoncture et emploi à l'INSEE. L'INSEE table sur 75 000 nouvelles destructions d'emplois pour le seul premier semestre 2013. "La situation est un peu dramatique, notamment pour les postes d'ajustement, car on ne voit pas grand chose bouger en termes

d'activité et les anticipations ne sont pas bonnes", résume M. Philippe WAECHTER, directeur des études économiques chez Natixis.

En effet, les promoteurs immobiliers français, après une chute de 28 % de leurs ventes en 2012, craignent que la crise se poursuive dans les années à venir comme au milieu de la dernière décennie du siècle dernier. "Le risque est grand de voir le secteur subir un véritable désastre industriel et social", a déclaré jeudi M. François PAYELLE, le président de la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI). Les ventes de 2012, avec 73 700 unités, sont en recul de 28 % sur un an et atteignent "leur plus bas niveau depuis 1996", a souligné le président de la FPI, qui évoque "de grosses inquiétudes de ne pas voir la courbe s'inverser" au cours des prochaines années.

Hausse des défaillances d'entreprises en 2013

Par ailleurs, les retards de paiement des entreprises françaises ont progressé au quatrième trimestre 2012 et seulement 31,5 % payent leurs fournisseurs dans les temps, souligne une étude de la société Altares publiée jeudi . Ce taux est d'environ un point de pourcentage inférieur à celui constaté au troisième trimestre et est le plus bas depuis le printemps 2011. En outre, l'assureur crédit Coface prévoit une nouvelle augmentation du nombre de défaillances d'entreprises en France en 2013 (62 000 contre 60 461 en 2012), après une légère hausse de 1,1 % l'an passé, selon son baromètre publié hier. "L'augmentation du coût social de ces défaillances demeure préoccupante", a constaté Mme Jennifer FOREST, économiste de Coface. En 2012, les défaillances d'entreprises ont provoqué la destruction de 200 911 emplois. Ce chiffre, en augmentation de 8,5 % sur un an, flirte avec le pic de 213 665 emplois perdus observé en 2009.

Les répercussions sur le tissu économique français sont également plus importantes. Le coût financier des défaillances pour les fournisseurs de ces entreprises est en hausse de 11 % par rapport à 2011. Dans son baromètre, Coface attribue cette augmentation du coût des défaillances aux défauts des entreprises de taille intermédiaire (ETI, de 250 à 5000 salariés). "Nous constatons d'ailleurs que la catégorie des ETI est tout particulièrement affectée : ce sont des ETI de plus en plus grosses qui font faillite", a commenté M. Yves ZLOTOWSKI, économiste en chef de Coface. Seul point légèrement positif, les créations d'entreprises en France, hors auto-entrepreneurs, ont augmenté de 4,9 %, à 21 415, en janvier sur un mois, a annoncé jeudi l'INSEE.

La zone euro s'est enfoncée dans la récession

La France n'est pas seule dans ce cas. La zone euro s'est enfoncée dans la récession au quatrième trimestre 2012, avec un PIB se repliant de 0,6 %, a indiqué jeudi Eurostat. C'est pire qu'attendu : la plupart des analystes tablaient sur un PIB se repliant de 0,4 %. "Sachant que la demande intérieure risque de rester faible dans la zone euro, toute reprise dépendra du commerce extérieur", souligne M. VANDEN HOUTE, de la banque ING. "D'où l'importance de ne pas avoir une devise trop forte", alors qu'un débat sur l'"euro fort" parcourt la zone euro depuis plusieurs jours à la demande de la France.

Le PIB de l'Allemagne a reculé de 0,6 % au quatrième trimestre 2012 par rapport au troisième, en raison d'un recul des exportations, a indiqué Destatis. Pour 2012, la croissance a été confirmée à 0,7 %, marquant un net ralentissement. Le PIB de l'Italie s'est contracté de 0,9 % au quatrième trimestre 2012 par rapport au précédent, selon l'Institut national des statistiques. Sur l'ensemble de l'année 2012, le PIB s'est contracté de 2,2 % par rapport à 2011. Le PIB des Pays-Bas a reculé de 0,2 % au quatrième trimestre par rapport au troisième, signant l'entrée du pays en récession après une baisse de 1 % lors du trimestre précédent, selon l'Office central des statistiques (CBS). La récession a continué de s'accroître au Portugal au dernier trimestre 2012 et l'activité économique a chuté de 3,2 % sur l'ensemble de l'année dernière.

Le bout du tunnel semble loin. La croissance en zone euro sera plus mauvaise qu'attendue en 2013 et 2014, selon les prévisionnistes interrogés régulièrement par la BCE, dont les anticipations sont publiées dans un rapport mensuel diffusé jeudi. Selon les participants à l'enquête, cette croissance sera nulle cette année, contre +0,3 % attendu par eux en novembre. Pour 2014, ils attendent une hausse du PIB de 1,1 % contre +1,3 % attendu jusqu'ici.

Sécurisation de l'emploi : le ministère du Travail transmet l'avant-projet de loi au Conseil d'Etat et aux partenaires sociaux

Le ministère du Travail a transmis lundi au Conseil d'Etat et aux partenaires sociaux l'avant-projet de loi sur la sécurisation de l'emploi, transposition de l'accord conclu le 11 janvier par trois syndicats (UDT, UE-CGC, UTC) et par le patronat (Medef, CGPME, UPA). Le Conseil d'Etat devra en faire "une lecture juridique, de conformité avec la Constitution et les grandes conventions internationales". Le projet de loi sera présenté en Conseil des ministres le 6 mars, puis débattu au Parlement en vue d'une promulgation fin mai.

Concernant la rédaction de cet avant-projet de loi, le ministère du Travail a précisé qu'il avait "fallu clarifier et trancher sur ce qui pouvait paraître ambigu, voire contradictoire". "Le travail de ces quatre semaines a été fait dans un double esprit de loyauté envers les signataires et de transparence et d'écoute envers les non signataires", FO et la CGT, qui appellent à manifester le 5 mars contre ce projet. Ainsi, parmi les points litigieux figuraient notamment les modalités de la généralisation d'une complémentaire santé à tous les salariés, la méthode de désignation des représentants des salariés dans les conseils d'administration et la procédure d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE). Sur ces trois sujets, "en l'absence de convergences", le ministère a retenu "l'option qui lui a paru la plus juste, la plus efficace au regard des objectifs du projet de loi – sécuriser l'emploi et les parcours professionnels – et la plus conforme à l'intérêt général", est-il indiqué dans l'avant-projet de loi.

Au demeurant, l'avant-projet a été jugé recevable par les signataires de l'accord du 11 janvier. Le Medef a fait savoir lundi qu'il constatait que l'essentiel des dispositions concernant l'emploi et le marché du travail "trouvent à ce stade une traduction satisfaisante", et il "appelle à ce que cet équilibre soit préservé tout au long de sa discussion au Parlement". De même, concernant les mesures visant à rationaliser les contentieux judiciaires, "le projet traduit désormais fidèlement l'accord", a-t-il ajouté. Même son de cloche à la UTC pour qui ce projet de loi reprend "la lettre et l'esprit de l'accord". La UDT se félicite également de cet avant-projet. Mais selon elle, le "projet de loi est également le signe qu'une complémentarité active entre la démocratie sociale et la démocratie politique est possible". Cependant, l'aile gauche du PS a déjà fait part de ses réserves. Tandis que la CGT a "déploré une transposition fidèle des aspects les plus dangereux de l'accord".

La loi sur la sécurisation de l'emploi vise à offrir à la fois plus de souplesse aux entreprises et davantage de sécurité aux salariés. Côté droits des salariés figurent notamment la généralisation des complémentaires santé, des droits rechargeables à l'assurance chômage ou encore la majoration des cotisations chômage afin de décourager le recours abusif aux contrats courts. Pour "maintenir l'emploi", la loi prévoit d'encadrer les accords de maintien dans l'emploi (modulation des salaires et du temps de travail en cas de difficultés conjoncturelles). En outre, le texte refond la procédure du licenciement collectif.

Une loi sur la reprise des sites "rentables" inscrite dans le calendrier parlementaire

En outre, un point peu abordé lors de la négociation sur la sécurisation de l'emploi reste un sujet de frictions entre les partenaires sociaux, il concerne la cession des sites rentables. Or "il y a un

engagement qui a été pris sur les sites rentables" et "il trouvera sa place dans le calendrier parlementaire", a déclaré lundi le président de la République, en marge de l'inauguration d'un nouveau bâtiment des Archives nationales en banlieue parisienne. Dans l'entourage du président, on a précisé que ce texte, "projet ou proposition de loi, sera examiné par le Parlement d'ici à l'été" et "fixera à l'entreprise qui ferme un site de production l'obligation de rechercher un repreneur susceptible de permettre son maintien". Selon cette même source, ce texte ne concernera pas ce qu'il est convenu d'appeler les "licenciements boursiers", "notion qui se retrouve assez rarement dans la réalité", a-t-elle ajouté : on parle de "licenciement boursier" pour dénoncer un licenciement collectif suivi d'une augmentation du cours en bourse de l'action de l'entreprise qui procède à ce licenciement. Mais de fait, annoncer un texte législatif sur la cession des sites rentables, c'est annoncer que ce sujet délicat devrait être bientôt retiré de l'avant-projet de loi sur la sécurisation de l'emploi.

Au cours de la campagne présidentielle, M. HOLLANDE s'était engagé à "renchérir le coût des licenciements collectifs pour les entreprises qui versent des dividendes ou rachètent leurs actions", ce "pour dissuader les licenciements boursiers" (35^{ème} engagement)

Les principaux points de l'avant-projet de loi sur la sécurisation de l'emploi

Chapitre I : "Créer de nouveaux droits pour les salariés"

- Accès généralisé à une complémentaire santé collective (financée en partie par l'employeur) pour tous les salariés avant le 1^{er} janvier 2016. Le choix de l'assureur, sujet de conflit côté patronal, devra être transparent mais les branches pourront affirmer leurs préférences. Pour les chômeurs, maintien des droits pendant 12 mois.
- Principe d'un "compte personnel de formation", transférable, alimenté de 20 h/an dans la limite de 120 h, utilisable par les chômeurs.
- "Mobilité volontaire sécurisée", si accord de l'employeur, pour les salariés (des entreprises de plus de 300 personnes) souhaitant "exercer une activité dans une autre entreprise", avec l'assurance d'un "emploi similaire" en cas de retour.
- Consultation des comités d'entreprise (CE) sur les orientations stratégiques et l'utilisation du crédit d'impôt compétitivité, accès à une "base de données unique". Dans les entreprises sans CE, les délégués du personnel joueront ce rôle.
- Voix délibérative pour 1 à 2 salariés dans les organes de décision des grands groupes (5 000 salariés en France ou 10 000 dans le monde). L'Assemblée générale des actionnaires devra choisir parmi 4 modalités possibles pour les désigner.

Chapitre II : "Lutter contre la précarité dans l'emploi et l'accès à l'emploi"

- Principe de droits rechargeables pour que les chômeurs conservent une partie de leurs reliquats. "Conditions et limites" seront définies lors de la renégociation de la convention assurance-chômage en cours d'année, ainsi que les possibilités de "majorer ou minorer" les cotisations chômage selon les contrats, l'âge du salarié ou la taille de l'entreprise.
- Temps partiels : minimum de 24h par semaine, sauf dérogations et cas des particuliers employeurs et étudiants salariés, majoration de toutes les heures complémentaires.

Chapitre III : "Anticipation négociée des mutations économiques" pour "maintenir l'emploi" et "encadrer les licenciements économiques"

- Mobilité interne : si un accord d'entreprise l'organise, la mobilité (changement de poste et/ou de lieu de travail dans la même entreprise) peut devenir obligatoire, à salaire ou classification maintenus. Licenciement pour "motif personnel" en cas de refus.
- Chômage partiel : "nouveau régime pour l'activité partielle", "fusionnant et simplifiant les régimes antérieurs" (allocation unique financée à la fois par l'Etat et l'Unedic).

- Accord de maintien dans l'emploi : en contrepartie de l'engagement de ne pas licencier, une entreprise en difficulté peut conclure un accord majoritaire pour ajuster temps de travail et rémunérations, sans passer par un plan social si elle licencie au moins 10 salariés refusant ces changements. Durée : 2 ans maximum. Les salaires entre 1 et 1,2 Smic ne peuvent être diminués.
- Licenciements collectifs : "plus aucune procédure de licenciement collectif ne pourra aboutir si elle n'a pas donné lieu soit à un accord collectif majoritaire, soit à un plan unilatéral homologué par l'administration". Dans ce dernier cas, le comité d'entreprise doit être consulté dans un délai de 4 mois maximum pour les plans sociaux prévoyant plus de 250 licenciements. Les accords d'entreprise seront eux aussi contrôlés in fine par l'administration.
- Obligation de recherche de repreneur en cas de fermeture de site.

Chapitre IV : "Dispositions diverses"

- Pour les licenciements individuels : en cas de conciliation aux Prud'hommes, "barème d'indemnités tenant compte de l'ancienneté du salarié". Si pas de conciliation, le juge reste souverain.
- Prescription des contestations sur "l'exécution ou la rupture du contrat" après 2 ans (3 ans pour les litiges sur les salaires).
- Pour les entreprises de moins de 50 salariés : expérimentation du recours direct au contrat à durée indéterminée (CDI) intermittent, alternant périodes travaillées ou non, dans trois secteurs.

L'Assemblée nationale achève l'examen en première lecture du projet de loi bancaire en encadrant les prêts aux collectivités locales et en plafonnant les frais bancaires pour l'ensemble des particuliers

Après 48 heures de débats principalement menés entre le gouvernement et sa majorité, les députés ont achevé jeudi l'examen en première lecture du projet de loi sur la séparation et la régulation des activités bancaires. Le vote solennel est prévu le 19 février.

Avec le soutien du groupe socialiste, le député (PS) de Paris M. Pascal CHERKI a fait voter un amendement indiquant que l'Etat ne pourra pas être susceptible d'être appelé en garantie ou de concourir sous quelque forme que ce soit à l'une des filiales regroupant des activités de spéculation inutiles à l'économie réelle si elle connaît des difficultés. Cet amendement, qui a suscité une certaine incompréhension de la rapporteure du projet de loi Mme BERGER, députée (PS) des Hautes-Alpes, et du scepticisme chez le ministre de l'Economie M. MOSCOVICI, a été en revanche jugé "assez logique" par le président (UMP) de la commission des Finances M. Gilles CARREZ, pour lequel "il va un peu loin mais a raison de poser le problème en ces termes". Le député (UDI) de la Marne M. de COURSON a jugé également que "cela va dans le sens d'une responsabilisation des acteurs", rappelant que le but du projet de loi était d'"éviter que les fonds publics ne viennent un jour combler le passif d'opérations de spéculation désastreuses".

Un amendement du député (PS) du Pas-de-Calais, M. Philippe KEMEL, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques, prévoit de demander aux établissements de crédit de transmettre chaque mois l'état des engagements qu'ils ont contractés auprès des hedge funds afin que l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) réagisse, le cas échéant, à des engagements qui apparaîtraient trop importants ou trop hasardeux. Les banques devront également publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs

activités dans chaque Etat et territoire, au plus tard six mois après la reddition de leurs comptes annuels, en indiquant notamment le nom sous lequel leurs entités exercent des activités.

Soulignant que le projet de loi n'interdisait en fait que 10 à 20 % du trading à haute fréquence, plusieurs élus de la majorité, notamment des socialistes comme le député de la Nièvre M. Christian PAUL mais aussi des écologistes comme le député du Doubs M. Eric ALAUZET et radicaux de gauche, ont présenté des amendements pour interdire toutes les activités de trading à haute fréquence. Ils les ont ensuite retirés après un engagement du ministre de l'Economie de continuer à travailler sur ce sujet. La spéculation sur les matières premières agricoles, sur laquelle une partie des députés de gauche souhaitaient élargir le champ d'interdiction, a nourri un débat assez similaire, le ministre s'engageant à revenir sur ces questions "dans la suite du processus législatif". Dans l'immédiat, le gouvernement a fait adopter en séance un amendement étendant la sanction administrative et pénale en cas d'utilisation des marchés financiers pour manipuler les cours des matières premières, tels que le blé, le maïs ou le colza. Egalement voté, un amendement du Front de Gauche, qui avait reçu un avis favorable de la rapporteure du projet de loi et du gouvernement, prévoit de sanctionner, aux plans administratif et pénal, les tentatives de manipulation de cours ou de diffusion d'une fausse information.

Encadrement des prêts aux collectivités locales

L'accès des collectivités locales au crédit sera limité aux prêts les plus simples, pour éviter le recours à des emprunts dits toxiques, selon un amendement déposé par le rapporteur (PS) de la commission des Finances le député de la Meurthe-et-Moselle M. ECKERT, et la députée (PS) représentant les Français établis hors de France Mme LEMAIRE, voté avec le soutien du gouvernement. Cette mesure, qui concerne les collectivités locales et leurs groupements, "tend à prévenir la souscription de prêts dits toxiques, en limitant l'accès des collectivités territoriales au crédit pour le restreindre aux prêts les plus simples", selon son exposé des motifs. "Il ne s'agit en aucun cas de limiter les conditions d'accès au crédit pour les collectivités territoriales. Le but est d'encadrer précisément les conditions d'octroi de crédit par les banques et de traiter la question des prêts toxiques qui pourraient être souscrits à l'avenir, pas le stock, évalué à plus de 18 milliards d'euros, et au sujet duquel on pense en particulier à la Seine-Saint-Denis", a expliqué Mme LEMAIRE. Or, a protesté l'ancien ministre du Budget Eric WOERTH redevenu député (UMP) de l'Oise, "vous restreignez la liberté des collectivités locales sous prétexte qu'elles seraient irresponsables". Les collectivités territoriales ou leurs groupements pourront souscrire des emprunts en euros ou en devises étrangères, mais si elles le font en devises étrangères, elles devront impérativement conclure, pour couvrir le risque de change, un contrat d'échange de devises contre euros pour le montant total et la durée totale de l'emprunt, prévoit notamment l'amendement. Les taux d'intérêt de ces emprunts pourront être fixes ou variables. Cependant, un décret en Conseil d'Etat fixera les indices et écarts d'indice autorisés pour les clauses d'indexation des taux d'intérêt variables, après contrat d'échange de devises, s'il y a lieu. Et la formule d'indexation devra répondre à des critères, notamment en termes de simplicité, qui préservent la prévisibilité des charges financières des collectivités locales.

Quoi qu'il en soit, la création de l'agence de financement des collectivités locales pourrait progresser : comme cela avait été envisagé dès 2011, cette agence pourrait être créée par un amendement. Ce dernier serait déposé au Sénat, lors de l'examen du projet de loi sur la réforme bancaire.

Le plafonnement des frais bancaires liés aux incidents de paiement élargi à l'ensemble des particuliers

Comme le craignaient les banques, le plafonnement des frais bancaires liés aux commissions d'intervention, dans un premier temps cantonné aux population les plus fragiles, a été élargi à tous les particuliers dès lors qu'ils n'agissent pas pour des besoins professionnels, par un amendement du groupe socialiste dont le premier signataire est M. Christian PAUL. Le montant des deux plafonds de ces commissions, facturées pour laisser passer un chèque ou un prélèvement qui normalement serait rejeté et entraînerait une interdiction bancaire, sera fixé par décret par le ministre, après concertation avec les banques et les associations de consommateurs. Précisant que ces commissions se situent entre 5 et 15 euros à chaque fois, avec une moyenne de 8,5 euros, ce qui représente "de l'ordre de 1,8 milliard d'euros par an" globalement, M. PAUL a estimé que "ces commissions ne devraient pas être plafonnées au-delà de 5 euros par opération et de 40 euros par mois". "C'est une avancée très consistante", a affirmé de son côté le ministre de l'Economie et des Finances, appelant les députés à ne pas modifier "l'équilibre" trouvé pour "ne pas affaiblir la banque de détail et de proximité" et ses centaines de milliers d'emplois en France, sachant que "les frais les plus bas sont ceux des banques sans agence, des banques en ligne". L'amendement prévoit également l'obligation pour les établissements de crédit d'offrir aux personnes en situation de fragilité des moyens de paiement et des services susceptibles de limiter les frais d'incidents, eu égard notamment au montant de leurs ressources.

Sur proposition du ministre de l'Economie, le principe de la création d'"un observatoire de l'inclusion bancaire" chargé de suivre les pratiques des établissements bancaires à l'égard des clients les plus fragiles a été voté. Cet observatoire sera adossé à la Banque de France. L'amendement gouvernemental a été approuvé par tous les députés y compris par M. CARREZ.

Un autre amendement présenté par le député (PS) de la Seine-Saint-Denis M. HAMMADI rend obligatoire la remise à l'emprunteur d'une fiche standardisée d'information sur l'assurance emprunteur dans un délai qui lui permette de prendre connaissance de ses caractéristiques et de mettre en concurrence différentes offres. "Un décret en Conseil d'Etat viendra préciser les modalités de remise de la Fiche standardisée d'information et notamment les délais de remise qui doivent permettre à l'emprunteur de procéder à une recherche d'assurance sans allonger ni alourdir de manière déraisonnable le processus aboutissant à l'acte d'achat", indique l'exposé des motifs. Les députés ont également décidé de donner la possibilité aux emprunteurs de renégocier annuellement le contrat d'assurance lié à leur prêt.

Enfin, les députés se sont ralliés à deux propositions parallèles, soutenues par M. HAMMADI et le député (UMP) de l'Ain M. ABAD, visant à ce qu'une banque informe préalablement ses clients sur le prélèvement de frais bancaires au minimum 15 jours avant celui-ci.

La Cour des Comptes juge l'objectif des 3 % hors d'atteinte

Comme son prédécesseur, le Premier président de la Cour des Comptes Didier MIGAUD n'a pas hésité mardi à asséner les vérités qui fâchent lors de la présentation du rapport annuel de l'institution. Si la Cour s'est félicitée que le redressement des comptes engagé en 2011 "s'est poursuivi et a progressé en 2012", elle a rappelé qu'une "partie toujours importante du chemin reste à faire" et que "l'effort entrepris doit donc impérativement être poursuivi sans relâchement". Car si la Cour salue le respect des engagements pris par la France devant ses partenaires européens,

elle juge que ce début de redressement d'une "crédibilité profondément dégradée demeure toutefois fragile".

En effet, "l'objectif de déficit effectif de 3 % (du PIB en 2013) n'a que peu de chances d'être atteint", pose sans détours le Premier président. Comme toujours, les prévisions de recettes du gouvernement sont jugées "trop favorables". Le président François HOLLANDE, qui s'est vu remettre le rapport lundi, n'a pas tardé à en tirer les conséquences et annoncé qu'un ajustement de la prévision de croissance de 0,8 % pour 2013 interviendrait "dans les prochains jours si nécessaire". Mais dans sa réponse écrite à la juridiction financière, Bercy "maintient" "ses objectifs de finances publiques". Dès lors, un nouveau plan de rigueur semble inéluctable.

Priorité au déficit structurel

La Cour "ne recommande pas" pourtant dans son rapport des mesures nouvelles pour atteindre les 3 % dès 2013, a confirmé M. MIGAUD. La Cour s'inquiète du risque "récessif" porté par des nouvelles mesures de redressement. Cela ne signifie pas que le déficit effectif (et son évolution) "est sans importance", insiste bien la Cour, mais elle appelle à un raisonnement un peu différent en se concentrant uniquement sur les "objectifs de déficit structurel". Calculé indépendamment de l'effet de la conjoncture, ce déficit est le critère prioritaire du traité budgétaire européen. En septembre, le gouvernement avait d'ailleurs renoncé à son objectif d'équilibre du solde public en 2017 tout en maintenant un objectif d'équilibre du solde structurel. Comme le déficit structurel ne tient pas compte de la conjoncture, il permet d'éviter d'avoir à faire des ajustements brutaux.

La Cour est d'autant plus favorable à cette solution que si les augmentations de recettes et les économies sur les dépenses programmées pour 2013 (38 milliards, 2 points de PIB) sont réalisées, la France "serait en mesure de tenir ses engagements en termes de déficit et d'effort structurels". Mais pour le concrétiser, et même sans tenir compte de l'objectif des 3 %, le gouvernement doit encore mettre en œuvre de "nouvelles et importantes économies".

D'une part, parce que le gouvernement a retenu des hypothèses techniques trop favorables sur le produit des recettes. Si des hypothèses plus prudentes étaient retenues, les recettes pourraient être, par exemple, inférieures de près de 5 milliards d'euros aux prévisions, estime la Cour, déplorant que les dernières lois financières aient introduit de très nombreuses mesures fiscales nouvelles (près de 70 ayant chacune un impact sur l'exercice 2013 supérieur à 100 millions d'euros).

D'autre part, concernant la baisse des dépenses de l'Etat, la Cour déplore que le gouvernement ait retenu un objectif "moins ambitieux qu'en 2012". La Cour s'inquiète également sur l'aptitude du gouvernement à tenir son objectif de réduction des dépenses, notamment en raison de la disparition à partir de 2014 d'économies prévues par le précédent gouvernement avec la réduction du nombre de fonctionnaires. Les mesures nouvelles, identifiables dans la loi de finances pour 2013, "n'explicitent que partiellement les autres économies de dépenses", juge la Cour, estimant que la "réalisation de l'objectif de maîtrise des dépenses de l'Etat sera donc difficile".

Au-delà des finances de l'Etat, l'évaluation des hausses de dépenses d'assurance maladie et de retraites est elle aussi jugée optimiste. Exemple : la loi de finances table sur une hausse des dépenses d'indemnisation des chômeurs limitée à 1,6 % alors que l'Unedic l'estime à 8,3 %, soit 2 milliards de plus.

Intégralité de l'effort sur la seule maîtrise des dépenses

Pour tenir les comptes, le message de la Cour est limpide : il faut "faire porter désormais l'intégralité de l'effort de redressement jusqu'au retour à l'équilibre sur la seule maîtrise des

dépenses". En 2012 comme en 2011, la répartition était déséquilibrée (78 % sur les impôts) et 2013 s'inscrit dans la même logique (75 %). La Cour déplore d'autant plus ce déséquilibre que les augmentations des prélèvements ces dernières années n'ont pas pris la forme de réductions des niches fiscales et sociales comme elle le souhaitait.

Même si c'est difficile la Cour veut montrer que les efforts sur les dépenses sont possibles et "convaincre les citoyens comme les pouvoirs publics que faire mieux avec moins est possible, que les économies sont parfaitement compatibles avec l'amélioration de la qualité des services publics". Pour cela, l'Etat doit engager sans tarder les "réformes nécessaires dans l'ensemble des administrations publiques" : l'Etat et ses opérateurs, les entreprises qu'il contrôle, les collectivités territoriales et la Sécurité sociale. Pour l'aider, la Cour pointe du doigt dans son rapport de nombreux cas dans lesquelles la dépense pourrait être plus efficace et plus efficiente. Si tous les échelons publics sont visés, les magistrats s'attardent cette année sur la situation financière dégradée des départements.

Proposition de loi Brottes : le Sénat vote un texte qui étend les tarifs sociaux de l'énergie mais sans le mécanisme du bonus/malus toujours aussi contesté

Après avoir rejeté la veille l'article 1^{er} de la proposition de loi dite "Brottes" instaurant un mécanisme de bonus/malus afin de préparer la transition vers un système énergétique sobre, les sénateurs ont poursuivi et achevé jeudi l'examen de ce texte controversé. Les sénateurs ont finalement adopté le texte par 176 voix contre 139. Seule l'UMP a voté contre. Les autres groupes, communistes et centristes compris, l'ont approuvé.

Le gouvernement devrait maintenant demander à l'Assemblée nationale, qui a le dernier mot, de statuer définitivement. Les députés devraient rétablir le bonus/malus énergétique dont la suppression a été déplorée notamment par les sénateurs écologistes et la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Mme BATHO. "Je fais confiance à l'Assemblée nationale pour maintenir le dispositif du bonus/malus", a-t-elle déclaré, assurant que "la cohérence de ce texte c'est la lutte contre la précarité énergétique". Un rejet du dispositif somme toute logique tant il continue à cristalliser à lui seul les oppositions. Ainsi la sénatrice de l'Allier, Mme Mireille SCHURCH, du groupe CRC (communiste), qui trouve le dispositif "complexe, injuste, contre-productif". Le sénateur (UMP) de l'Eure, Ladislav PONIATOWSKI, a fait de même estimant que le bonus/malus "met en cause le principe de la péréquation" des tarifs, annonçant que son groupe déposerait un recours devant le Conseil constitutionnel.

Toutefois, le vote des sénateurs marque aussi certaines avancées importantes sur le sujet de la tarification. La PPL "Brottes" étend aussi les tarifs sociaux de l'énergie à 4 millions de foyers et applique à tous la trêve hivernale. Le gouvernement, du fait du retard, a d'ailleurs pris un décret sur l'extension des tarifs sociaux juste avant Noël. Elle prévoit enfin l'expérimentation d'une tarification progressive des tarifs de l'eau. Le Sénat a rallongé les délais de mise en œuvre de cette tarification.

Les sénateurs sont également revenus sur l'assouplissement de l'implantation de l'éolien voulu par le gouvernement. Le Sénat a adopté contre l'avis de Mme BATHO un amendement du rapporteur et président de la commission des Affaires économiques Daniel RAOUL (PS) qui prévoit la constitution de parcs d'au moins trois éoliennes ou d'une puissance minimale de 6 mégawatts pour bénéficier de l'obligation d'achat de l'électricité produite par EDF. Le texte initial ouvre la possibilité d'implantation d'une seule éolienne.

INTERNATIONAL

Le G20 "déterminé" à agir contre les multinationales qui échappent à l'impôt

Les ministres des Finances du G20 se sont réunis vendredi et samedi à Moscou. A l'issue de leur rencontre, ils ont annoncé vouloir agir ensemble face aux failles du système fiscal international qui permettent aux multinationales d'échapper à l'impôt. Ils se sont donnés rendez-vous en juillet pour étudier "le plan d'action complet" que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) aura entre temps préparé. "Nous sommes déterminés à définir des mesures pour répondre aux enjeux d'érosion des bases et de pratiques d'optimisation fiscale, à prendre des actions collectives nécessaires", ont écrit les ministres dans le communiqué final. "Les multinationales doivent payer leur juste part de l'impôt. Nous allons ensemble mettre fin aux stratégies échappatoires", a promis le ministre des Finances Pierre MOSCOVICI.

Dans un rapport publié la semaine dernière, l'OCDE promet de préparer un plan pour refondre les normes fiscales internationales, inadaptées à la mondialisation et au développement de l'économie numérique, et qui "permettent trop souvent" aux multinationales "d'échapper complètement à l'impôt". Selon elle, "certaines multinationales utilisent des stratégies qui leur permettent de ne payer que 5 % d'impôts sur les bénéficiaires, alors que des entreprises plus petites en acquittent jusqu'à 30 %".

Dans le sillage de la crise financière de 2008, l'OCDE avait publié une liste noire visant les paradis fiscaux. Mais l'attention s'est récemment portée vers les grandes entreprises, les cafés Starbucks ou le distributeur en ligne Amazon se trouvant montrés du doigt. Google s'est également retrouvé sur la sellette. Grâce à une série de montages financiers, baptisés "sandwich irlandais", la quasi-totalité des revenus du moteur de recherche, déclarés en Irlande après un passage aux Pays-Bas, sont transférés aux Bermudes, un paradis fiscal notoire. L'ampleur du phénomène – on estime que 1700 milliards de dollars de profits réalisés par des sociétés américaines ne sont pas rapatriés aux Etats-Unis – avait poussé Paris, Berlin et Londres à saisir le G20.

Le secrétaire général de l'OCDE Angel GURRIA a reconnu que les accords fiscaux adoptés lors des dernières décennies pour éviter les doubles taxations s'étaient transformés "en un moyen de ne rien payer du tout". "Nous voulons tous que des sociétés multinationales s'installent dans nos pays", mais "nous voulons que ces groupes paient les impôts qui existent dans nos pays", a insisté le ministre britannique George OSBORNE. Son homologue français a souligné que la "coopération internationale serait indispensable pour s'attaquer à ce défi". Le G20 a repris cet engagement à agir de concert, se prononçant pour "une mise en œuvre multilatérale dans ce domaine". Pour autant, le calendrier fixé par l'OCDE et le G20 est très serré. "On ne veut pas que le rapport soit enterré", assure une source proche du dossier, mais "ça va être compliqué", notamment avec les Etats-Unis qui n'ont "pas une ligne très claire".

Ne pas sombrer dans une "guerre" économique et monétaire

Les grandes puissances du G20 se sont également engagées à ne pas sombrer dans une "guerre économique". Si la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI) Christine LAGARDE a reconnu des "inquiétudes", elle a récusé l'idée d'une "guerre des monnaies" qui planait sur la rencontre. Dans le communiqué final, les Etats se sont néanmoins engagés à "s'abstenir de procéder à des dévaluations compétitives" et ont promis de ne pas fixer "de cibles de taux de changes à des fins de compétitivité". Toutefois, alors que le G7 affirmait que les changes devaient

être "déterminés par les marchés", le G20, qui comprend aussi des pays comme la Chine plus dirigistes en la matière, se fixe seulement l'objectif de parvenir "rapidement" à un tel système.

La déclaration semble ménager aussi bien les pays inquiets (car elle appelle à une "plus étroite collaboration") que Tokyo (puisque les ministres des Finances et banquiers centraux soulignent que la politique monétaire doit "continuer à soutenir la reprise économique"). "Il faut prendre des mesures pour améliorer la compétitivité de nos économies" mais les gouvernements ne doivent pas viser "la manipulation de la monnaie", a résumé le ministre russe Anton SILOUANOV. La France a "eu raison" de mettre sur la table ce problème car cela a permis d'envoyer un message "très clair" contre la "guerre des changes", s'est félicité M. MOSCOVICI.

Plus grande flexibilité sur les déficits

La croissance mondiale peine à redémarrer franchement, notamment à cause de la zone euro bloquée par la récession plongée. Dans ce contexte, le G20 a semblé emboîté le pas au FMI (qui a appelé à lever le pied sur la rigueur budgétaire) et à la Commission européenne (prête désormais à envisager des délais pour la réduction des déficits). Les ministres ont ainsi mis l'accent sur des "stratégies budgétaires de moyen terme crédibles" que les pays riches membres du G20 devront élaborer d'ici le sommet de Saint-Petersbourg en septembre.

A Toronto, en 2010, ces Etats s'étaient engagés à réduire d'au moins de moitié leur déficit public à l'horizon 2013, ce que plusieurs gouvernements ne sont pas parvenus à faire. Toute référence à des objectifs chiffrés et à des échéances précises a disparu à Moscou. Qui plus est, selon le communiqué, les plans d'ajustements budgétaires devront être mis en œuvre "en tenant compte des conditions économiques à court terme et des marges de manœuvre budgétaires là où elles existent". "La prise en compte de la situation économique doit nous permettre de ne pas ajouter de l'austérité à la récession", s'est réjoui M. MOSCOVICI. Par ailleurs, les ministres ont appelé avec insistance les pays "en excédent", comme l'Allemagne ou la Chine, à "développer les sources internes de croissance" pour soutenir leurs partenaires à la peine. Un vœu déjà exprimé par le passé mais qui, de l'avis de plusieurs délégués, n'a pas encore rencontré le succès escompté.

Enfin, le G20 a appelé tous les pays à adopter "aussi promptement que possible" le nouveau cadre réglementaire du secteur bancaire (dit de "Bâle III") et s'est engagé "avec l'ensemble des membres du FMI, à obtenir un accord sur la formule des quotes-parts et à finaliser la 15^e revue générale des quotes-parts d'ici à janvier 2014".

L'Union européenne et les Etats-Unis prêts à lancer des négociations en vue d'un accord commercial de libre-échange

Le président des Etats-Unis Barack OBAMA, le président de la Commission européenne José Manuel BARROSO et le président du Conseil européen Hermann Van ROMPUY ont fait part mercredi, dans une déclaration commune publiée simultanément des deux côtés de l'Atlantique, de leur volonté de lancer des négociations en vue d'un accord commercial bilatéral de libre-échange. Les deux partenaires devraient pouvoir ouvrir les négociations "d'ici à la fin juin", a déclaré M. BARROSO, s'exprimant devant les journalistes à Bruxelles après la publication d'un rapport commun UE-US recommandant le lancement de telles négociations. "Le futur accord sera un véritable moteur pour nos économies", a-t-il ajouté. Selon les estimations de Bruxelles, il apportera 0,5 % de richesse en plus pour les Européens et 0,4 % pour les Américains. Soit l'équivalent de 86 milliards d'euros par an en plus pour l'économie européenne et 65 milliards

d'euros pour l'économie américaine. Cet accord, officiellement baptisé "partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement", sera "le plus important au monde", a souligné M. BARROSO. Les Etats-Unis et l'UE représentent environ la moitié (47 %) de la production de richesse mondiale et près d'un tiers du commerce mondial.

De son côté, le président Barack OBAMA a appelé de ses vœux l'ouverture de ces négociations mardi à l'occasion de son discours sur l'état de l'Union à Washington. "Ce soir, j'annonce que nous allons lancer des discussions sur un partenariat transatlantique global sur le commerce et l'investissement avec l'UE parce qu'un commerce libre et équitable à travers l'Atlantique soutiendra des millions d'emplois américains bien payés", a déclaré le président américain.

Evoquée depuis plusieurs années, l'idée d'un accord de libre-échange américano-européen a retrouvé un nouvel élan depuis fin 2011 face à l'échec des négociations internationales menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). Les droits de douane entre les deux blocs sont à l'heure actuelle relativement bas, mais il reste des secteurs protégés comme l'habillement où les barrières commerciales sont encore élevées. Les principaux obstacles sont indirects, ils concernent les normes et les réglementations (normes sanitaires pour les produits alimentaires, normes environnementales pour les voitures...) Des études montrent que le coût additionnel lié aux différences réglementaires équivaut à un droit de douane de plus de 10 %. L'enjeu sera de les réduire ou de les rendre plus compatibles.

Après discussions

Le président de la Commission a prévenu que les négociations ne seraient "pas faciles". Il faut en effet s'attendre à d'âpres discussions dans certains secteurs sensibles comme l'agriculture, la chimie et les biotechnologies, notamment les OGM. L'UE a récemment levé des interdictions d'importation sur les porcs vivants et la viande de boeuf lavée à l'acide lactique en gage de bonne volonté. "Nous ne mettrons pas en danger la santé de nos citoyens", a promis le président BARROSO. Les discussions devraient également porter sur de nouveaux domaines, comme la libre circulation d'informations demandée par les grands acteurs américains d'internet mais que des pays comme la France ou l'Allemagne pourraient avoir du mal à accepter par souci de protection de la vie privée. Les négociations s'annoncent également politiquement complexes à Washington où le président américain devra composer avec les Républicains, majoritaires à la Chambre des représentants.

La Commission européenne espère lancer officiellement les négociations avec les Etats-Unis au cours de la présidence irlandaise de l'UE qui prend fin en juin. Dans cette optique, elle prévoit de présenter son projet de mandat de négociation au Conseil des ministres de l'UE mi-mars. L'Administration américaine doit, elle, envoyer une notification au Congrès avec un délai de 90 jours. Une fois sur les rails, les négociations dureront au moins deux ans, selon le commissaire européen de GUCHT.

Les échanges de marchandises entre les deux blocs totalisent aujourd'hui plus de 600 milliards de dollars par an, ou 450 milliards d'euros. Les échanges de services représentent 1 200 milliards de dollars, ou près de 900 milliards d'euros. Les entreprises américaines ont investi environ 1900 milliards de dollars (1400 milliards d'euros) dans l'UE, bien plus qu'en Chine ou ailleurs dans le monde. Leurs homologues européennes ont investi environ 1600 milliards de dollars (1200 milliards d'euros) aux Etats-Unis.

Les modalités de la taxe sur les transactions financières déplaisent à Londres et Washington

La Commission européenne a présenté jeudi les modalités de la taxe sur les transactions financières qui sera mise en œuvre par onze Etats membres de l'UE via une coopération renforcée. La

proposition de directive reprend pour l'essentiel le champ d'application et les objectifs du texte initial de Bruxelles qui remonte à septembre 2011. L'approche consistant à taxer toutes les transactions ayant un lien avec la zone où s'appliquera la taxe est maintenue, de même que les taux de 0,1 % pour les actions et les obligations et de 0,01 % pour les produits dérivés. "La proposition sur la table est sans conteste équitable et techniquement solide ; la taxe permettra de renforcer notre marché unique et de modérer les comportements irresponsables de certains opérateurs de marché", a déclaré le commissaire à la Fiscalité Algirdas SEMETA. Elle devrait rapporter près de 31 milliards d'euros par an, selon les estimations de la Commission.

La proposition de directive fait suite à l'accord intervenu le mois dernier entre les ministres des Finances de l'Union pour permettre à onze Etats membres (la France, l'Allemagne, la Belgique, le Portugal, la Slovaquie, l'Autriche, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, la Slovaquie et l'Estonie) de mettre en œuvre une taxe sur les transactions financières dans le cadre de la coopération renforcée. Ces onze Etats représentent 2/3 du PIB européen.

Le texte de Bruxelles introduit certaines modifications pour adapter un système initialement conçu pour Vingt-Sept. Il s'agit principalement d'ajouter des dispositions visant à prévenir l'évasion fiscale ainsi que des exonérations. Comme auparavant, le "principe de résidence" s'appliquera, ce qui signifie que la taxe sera due si l'une des parties à la transaction est établie dans un Etat membre participant, indépendamment de l'endroit où la transaction a lieu. Ce sera le cas que l'établissement financier participant à la transaction soit lui-même établi dans la zone de la taxe ou qu'il agisse pour le compte d'une partie établie dans cette zone. Comme garantie supplémentaire contre le contournement de la taxe, la proposition ajoute également le "principe du lieu d'émission". Selon ce principe, les instruments financiers émis dans les onze Etats membres seront imposés lorsqu'ils sont négociés, même si ceux qui les négocient ne sont pas établis dans la zone de la taxe. Cette disposition vise à empêcher que Londres ou d'autres places financières profitent d'un exode des transactions.

85 % des transactions taxées concerneront des opérations entre établissements financiers

Comme dans la proposition initiale, la taxe ne s'appliquera pas aux activités financières courantes des citoyens et des entreprises (par exemple les prêts, les paiements, les assurances, les dépôts, etc.), afin de protéger l'économie réelle. Elle ne s'appliquera pas non plus aux activités traditionnelles des banques d'investissement dans le contexte des levées de capitaux ni aux transactions financières effectuées dans le cadre d'opérations de restructuration. La proposition isole également les activités de refinancement, la politique monétaire et la gestion de la dette publique. Par conséquent, les transactions avec les banques centrales et la BCE, avec le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité, ainsi qu'avec l'Union européenne, seront exonérées.

La Commission estime que 85 % des transactions visées concerneront des opérations entre établissements financiers et que l'effort demandé aux particuliers ne sera pas "disproportionné". "Tout citoyen achetant, par exemple, 10 000 euros d'actions paiera seulement une taxe de 10 euros sur la transaction", explique Bruxelles. Les fonds de pension seront également concernés par la taxe mais pour un coût "extrêmement limité" si le volume de leurs transactions en actions reste faible. De manière plus générale, la Commission considère que la taxe n'entraînera "pas de pertes d'emploi" et que son impact économique se traduira par une baisse de 0,28 % du PIB sur le long terme.

Londres mais également Washington ont déjà fait part de leur mécontentement. Le Trésor américain a déclaré qu'il ne soutenait pas ce projet européen de taxe sur les transactions financières, tandis que le porte-parole du gouvernement britannique a déclaré que la Grande-Bretagne avait "raison de ne pas participer" à une telle initiative qui allait porter un coup à la croissance des pays de la coopération renforcée. Londres

critique ce qu'il considère comme une forme d'"extraterritorialité". Le commissaire SEMETA s'est montré confiant, assurant que la proposition "était pleinement conforme au droit international en matière de fiscalité". Il n'a pas exclu un risque de double imposition, tout en rappelant que Londres avait décidé unilatéralement de mettre en place un droit de timbre qui lui aussi entraîne des problèmes de double imposition. Le meilleur moyen d'éviter ces situations est de participer à la coopération renforcée, a lancé le commissaire. Le sujet s'invitera à n'en pas douter sur table des négociations au Conseil. Quant aux Américains, le commissaire, qui se rend la semaine à Washington, s'est dit ouvert à la discussion.

BUSINESSEUROPE s'est aussi déclaré "très déçu" la proposition de Bruxelles. "Les entreprises européenne craignent que cette taxe, en augmentant le coût du capital et en encourageant la délocalisation d'activités, nuise à la croissance et à l'emploi", a affirmé son Directeur Général Markus BEYRER. A l'inverse, l'ONG Oxfam a salué un projet qui "rendra la tâche difficile aux institutions financières qui chercheront à éviter" la taxe, et pourra s'appliquer "aussi bien à FranUort et Paris qu'à la City de Londres", où s'effectue la grande majorité des transactions financières en Europe.

La proposition de directive doit maintenant être examinée par les Etats membres dans le cadre du Conseil Ecofin. Les Vingt-Sept peuvent prendre part aux débats, toutefois, seuls les Etats participant à la coopération renforcée pourront voter le texte, qui devra être approuvé à l'unanimité avant que la taxe puisse être mise en œuvre. Le Parlement européen sera également consulté. La Commission espère une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Parmi les points qui restent à trancher figurent notamment la question de la répartition et de l'affectation des recettes. Jusqu'ici, l'Allemagne, à la différence de la France, s'est opposée à ce que la taxe serve à alimenter le budget européen.

Les Collectivités territoriales et locales de France

**Ouvrages sous reliure mobile, mis à jour régulièrement par l'envoi de feuillets réactualisés
Abonnement d'un an, disponible immédiatement : 290 € HT par région (TVA 7 %)**

Editions par région comprenant :

- **LE CONSEIL REGIONAL**: biographies, adresses, composition politique, cabinet du président, services, commission permanente, commissions thématiques, bureau du conseil économique et social régional.
- **LES CONSEILS GENERAUX**: biographies, adresses, composition politique, cabinet du président, services, commission permanente, commissions thématiques.
- **LES 36000 COMMUNES**: biographies succinctes des maires, population, adresse

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

LA SEMAINE FINANCIERE**FRANCE****La famille PEUGEOT va reconduire M. Philippe VARIN à la présidence du directoire de PSA Peugeot Citroën**

Le conseil de surveillance de PSA Peugeot Citroën va proposer de reconduire le mandat de Philippe VARIN à la présidence du directoire du constructeur automobile, a annoncé mercredi son président Thierry PEUGEOT, en marge de la présentation des résultats du groupe. Président du directoire du constructeur depuis 2009, son mandat arrive à échéance en mai. Sa politique "a le soutien complet du conseil de surveillance", a indiqué M. PEUGEOT, ajoutant que "la priorité numéro un, c'est la stabilité et le retournement de la situation du groupe".

Par ailleurs, M. Louis GALLOIS, commissaire général à l'investissement, a été coopté comme membre du conseil de surveillance de PSA Peugeot Citroën, représentant l'Etat. Il remplace M. Marc FRIEDEL, ancien président du conseil d'administration de Berger-Levrault (1989/1999), ancien président du Cercle de la Librairie, ancien vice-président du conseil d'administration de Flammarion nommé censeur. La cooptation de M. GALLOIS sera soumise à la ratification par l'Assemblée générale des actionnaires le 24 avril 2013.

Sécurisé financièrement, PSA Peugeot Citroën se concentrera en 2013 sur la différenciation de ses deux marques et sa compétitivité

Retour aux origines. La sécurité financière assurée, un plan de restructuration bientôt engagé, PSA Peugeot Citroën entend en 2013 se concentrer sur son métier, la construction automobile. Accélération de la montée en gamme, innovation et compétitivité seront au programme d'une année où le marché européen sera encore moribond. Un axe qui doit permettre de soutenir les ventes du groupe avant un retour de la croissance sur le Vieux Continent.

Le maître mot sera donc : se différencier. Longtemps écarté par les directions successives, esquissé par son prédécesseur, l'actuel président du directoire de PSA Peugeot Citroën a tranché pour donner aux deux marques une réelle et forte identité. Aujourd'hui, "il existe un risque de cannibalisation", observe M. Bertrand RAKOTO, analyste chez Polk, qui cite à titre d'exemple l'opposition entre les petites Citroën C1 et les Peugeot 107 ou encore les berlines C5 et Peugeot 508. En effet, "il y avait une différenciation insuffisante des marques et on les voyait se faire concurrence sur les mêmes territoires", a reconnu mercredi M. VARIN. Il faut donc que ces deux marques fortes aient "des territoires clients clairement différenciés", a-t-il convenu. Dans cette stratégie, le groupe rejoint ainsi la conception développée par le groupe Volkswagen, qui compte aujourd'hui 12 marques avec les utilitaires et les camions. Le groupe parvient ainsi à couvrir une large clientèle aux demandes différentes en donnant à chaque marque un segment de clientèle précis. De fait, l'offre du groupe européen va des voitures bon marché avec Skoda au luxe avec Lamborghini, en passant par le haut de gamme avec Audi.

La base de cette différenciation restera l'innovation. Cela passera tout d'abord par une nouvelle politique de plateforme. PSA Peugeot Citroën va tout d'abord passer de trois plateformes à deux et leur volume moyen de production sera multiplié par deux, passant de 900 000 véhicules par an à

1,8 million. Par ailleurs, le groupe entend internationaliser un peu plus sa production en réduisant le nombre de modèles spécifiques à une région. En attendant le développement de la plateforme commune avec son partenaire General Motors (EMP1), le constructeur automobile français va déployer cette année sa nouvelle plateforme modulaire, EMP2. Sur une plateforme unique, le groupe pourra à l'avenir développer des silhouettes très différentes : berline, coupé, cabriolet, break, monospace et même des SUV. Mêlant l'utilisation de nouveaux matériaux innovants, comme les composites, et des technologies efficaces de réduction des émissions de CO₂, les nouveaux véhicules gagneront 80 kg en masse et verront leurs émissions de CO₂ diminuer de 22 %. La plateforme EMP2 sera d'abord déployée sur le site de Vigo (Espagne) pour la production de la nouvelle Citroën C4 Picasso et à Sochaux pour le lancement de la nouvelle Peugeot 308. De fait, ces deux modèles porteront en eux les nouvelles ambitions du groupe en matière d'offre au même titre que la 208 lancée l'an dernier et le crossover 2008. A vocation mondiale, EMP2 sera ensuite déployé à partir de 2014 sur le site de Wuhan (Chine).

Evidemment, en disposant d'une plateforme unique pour un grand nombre de modèles, PSA Peugeot Citroën joue clairement les économies d'échelle et entend donc améliorer sa compétitivité. Selon le groupe, l'utilisation d'EMP2 lui permettra d'optimiser ses coûts de 15 % et réduira de 10 % les éléments nécessaires à sa conception par rapport aux actuelles plateformes. De plus, avec une base commune pour ses véhicules des segments C et D, le groupe va pouvoir accélérer les lancements de modèles et de leurs dérivés, en réduisant les délais de 2 ans à 6 mois en moyenne entre les lancements.

Mais cela ne saurait être suffisant. Comme son homologue français, PSA Peugeot Citroën entend lui aussi entamer prochainement des discussions avec ses organisations syndicales en vue de conclure un accord sur la compétitivité. De telles négociations pourraient être lancées "au deuxième semestre", "dans la foulée" de la signature de l'accord sur ces mesures d'accompagnement, a fait savoir le directeur des marques du groupe, M. SAINT-GEOURS. "La situation en Europe est telle qu'il faut donner à la production française tous les atouts pour être compétitif", a remarqué pour sa part le président du directoire. "Il est extrêmement important que dans le cadre d'un plan social exemplaire, nous puissions aller plus loin", a-t-il ajouté.

Une perte historique de 5,01 milliards d'euros en 2012

En adaptant sa stratégie industrielle et préparant sa nouvelle offensive produit, le groupe veut tourner la page d'une année 2012 "éprouvante". La déprime du marché automobile européen et la dégradation de ses notes par les agences de notation ne l'auront effectivement pas épargné. Et l'annonce la semaine passée d'une importante charge de dépréciation de 4,7 milliards d'euros ne laissait plus de place à la surprise quant aux comptes dégradés que ses dirigeants ont dévoilé hier.

Effectivement, PSA Peugeot Citroën a dégagé l'an dernier une perte nette historique de 5,01 milliards d'euros, contre un bénéfice de 588 millions en 2011. Son résultat opérationnel a également viré au rouge à hauteur de 576 millions d'euros après un bénéfice de 1,09 milliard enregistré un an auparavant. Son chiffre d'affaires a reculé de 5,2 % à 55,446 milliards d'euros. Cette dégradation se retrouve évidemment au niveau de sa division Automobile qui affiche un résultat opérationnel courant négatif de 1,5 milliard d'euros avec un chiffre d'affaires en retrait de 12,4 % à 27,765 milliards d'euros. Et ce malgré un plan de réduction qui a légèrement dépassé son objectif avec 1,2 milliard d'euros dégagés contre 1 milliard attendu.

Sur le plan financier, le groupe a consommé 3 milliards d'euros de cash flow opérationnel (hors éléments exceptionnels et restructuration), dont 2,5 milliards par la division Automobile. Avec la mise en œuvre du plan de restructuration, ses dirigeants restent confiants dans la capacité du

groupe à diviser par deux sa consommation de trésorerie en 2013. Et pour mener à bien son redressement, PSA Peugeot Citroën dispose aujourd'hui d'une sécurité financière renforcée. Combinant sa trésorerie et ses lignes de crédit, le groupe disposait fin 2012 de 10,6 milliards d'euros de liquidité pour financer ses mesures de restructuration. En conséquence, "nous n'avons pas besoin de cash supplémentaire", a assuré M. VARIN. Du coup, "la vente de Faurecia n'est pas à l'ordre du jour" et l'idée d'une nouvelle aide publique "n'est pas le sujet aujourd'hui", a-t-il affirmé. Il a été rejoint en cela par le ministre de l'Economie, M. MOSCOVICI, qui a affirmé qu'une nationalisation n'était "absolument pas d'actualité".

Standard and Poor's dégrade à nouveau la note de PSA Peugeot Citroën à "BB-"

L'agence de notation financière Standard and Poor's a une nouvelle fois dégradé d'un cran la note de la dette long terme de PSA Peugeot Citroën, à "BB-", qu'elle a assortie d'une perspective négative. Standard and Poor's estime que le constructeur automobile français va avoir du mal à atteindre cette année son objectif de réduire par deux le rythme de sa consommation de liquidités "dans un marché automobile en Europe extrêmement compétitif".

"Parmi les constructeurs automobiles généralistes européens, PSA est le plus touché par la morosité actuelle des marchés sur le continent", juge l'analyste Eric TANGUY, cité dans le communiqué. Les difficultés de PSA pourraient "freiner son plan de retour à l'équilibre, en termes de flux de trésorerie opérationnelle, d'ici la fin 2014", selon Standard and Poor's, qui souligne aussi que le premier constructeur français dispose de capacités de production surdimensionnées par rapport à ses besoins sur le Vieux Continent. L'agence de notation financière, qui place PSA au rang des valeurs spéculatives, craint que les mesures prises par le groupe, qui prévoit notamment de supprimer plus de 10 000 postes en France et de fermer une usine, soient insuffisantes pour lui permettre de rétablir la rentabilité de ses activités automobiles.

M. Philippe HEIM, administrateur civil, directeur de la stratégie et directeur financier délégué de la Société Générale, est promu directeur financier du groupe alors qu'un nouveau projet d'organisation se met en place

A l'occasion de la présentation de ses résultats annuels, le groupe Société Générale a annoncé mercredi le nom du successeur de M. Bertrand BADRE à la tête de la direction financière du groupe. Il s'agit de M. Philippe HEIM, administrateur civil, directeur de la stratégie et directeur financier délégué de la Société Générale. Rappelons que M. BADRE quittera le groupe à la fin du mois pour devenir directeur financier de la Banque Mondiale

M. William KADOUCH-CHASSAING succède à M. HEIM en tant que directeur financier délégué et directeur de la stratégie du Groupe.

Nouveau projet d'organisation pour le groupe

Après avoir atteint ses objectifs de transformation en 2012 au prix de lourdes dépréciations – réduction du bilan de la BFI, cessions des filiales grecque (Geniki) et égyptienne (National Société Générale Bank), vente de la société d'investissement américaine TCW - Société Générale a également annoncé un projet de simplification de son organisation, structurée autour de trois piliers. Objectif : "rendre notre organisation plus efficace et plus agile afin de délivrer à nos clients notre promesse de banque relationnelle de référence dans les meilleures conditions de rentabilité

et de risque", a commenté M. Frédéric OUDEA, président-directeur général du groupe. "C'est un projet soumis aux partenaires sociaux. (...) Une fois que la visibilité sera définie, nous reprendrons la parole pour présenter aux marchés nos perspectives à l'échéance 2015", a-t-il ajouté lors d'une conférence de presse.

Ce projet de transformation est placé sous la responsabilité de M. Séverin CABANNES, directeur général délégué en charge de la BFI, de la gestion d'actifs et des services aux investisseurs.

Si le pôle banque de détail en France (Réseau France Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama) ne change pas, un nouveau pôle banque de détail et services financiers à l'international est créé par le rapprochement des pôles Réseaux Internationaux et Services Financiers Spécialisés et Assurances. M. Didier HAUGUEL, jusqu'ici directeur des services financiers spécialisés, et M. Jean-Luc PARER, directeur de la banque de détail à l'international, assumeront conjointement la responsabilité de ce nouveau pôle.

Regroupement de la BFI, de la Banque Privée et de GIMS, sous la direction de M. Didier VALET

Le groupe prévoit par ailleurs de réunir sous l'autorité de M. Didier VALET les activités de Banque de Financement & d'Investissement et de Banque Privée, Gestion d'actifs & Services aux investisseurs (GIMS). Ce nouveau pôle "permettrait de développer l'efficacité commerciale et opérationnelle, notamment dans les activités de flux, avec une meilleure coordination des activités d'exécution, de compensation et de conservation assurées respectivement par SG CIB, Newedge et SGSS", souligne la banque.

M. Jacques RIPOLL, directeur des Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs, quitte le groupe.

L'équipe de direction générale ne change pas. Sous la responsabilité de M. Frédéric OUDEA, président-directeur général, les trois directeurs généraux délégués, MM. Séverin CABANNES (BFI, gestions d'actifs et services aux investisseurs), Jean-François SAMMARCELLI (banque de détail en France) et Bernardo SANCHEZ-INCERA (banque de détail à l'international), "conservent leurs périmètres actuels de supervision des métiers", précise la banque. Seul M. Séverin CABANNES aura également la responsabilité du pilotage de la transformation du groupe.

Résultat net de 774 millions d'euros plombé par 2,6 milliards d'éléments exceptionnels

Côté résultats, le bénéfice net de la banque a chuté de 67,5 % à 774 millions d'euros, affecté par 2,6 milliards d'euros d'éléments exceptionnels. Hors exceptionnels, le résultat net part du groupe atteint 3,37 milliards d'euros, contre 3,5 milliards en 2011. Sur le seul quatrième trimestre, Société Générale accuse une perte de 476 millions d'euros, plus importante que celle attendue par les analystes, selon le consensus établi par l'agence Dow Jones Newswires (206 millions). Le produit net bancaire recule de 9,9 % à 23,1 milliards d'euros.

Parmi les éléments qui ont pesé sur son bénéfice figure, par ordre décroissant, la réévaluation de sa propre dette (-823 millions d'euros), les dépréciations d'écarts d'acquisition (-842 millions d'euros), l'incidence du portefeuille d'actifs gérés en extinction de la BFI (-416 millions d'euros), la réduction du bilan de la BFI (16 milliards d'euros de portefeuilles de crédits cédés depuis fin juin 2011) qui a coûté 338 millions d'euros, le rachat de dette (-195 millions), les pertes enregistrées sur les actifs cédés ou en voie de l'être (-18 millions) et la dépréciation de dette souveraine grecque (-16 millions d'euros).

La banque a également annoncé une provision pour litiges de 300 millions d'euros au quatrième trimestre, sans préciser la nature de ces litiges. La banque est actuellement en discussions avec les autorités britannique et américaine dans l'affaire de la manipulation du Libor. "Si on prend une provision générale, c'est parce qu'on fait face à un certain nombre de discussions, soit de nature commerciale (...), soit avec un certain nombre de régulateurs aux Etats-Unis et en Europe", a simplement commenté le directeur financier M. BADRE.

Le "deleveraging" de la banque lui a toutefois permis de renforcer sa solidité financière. Le ratio de fonds propres durs (selon les normes ABE Bâle 2.5) a progressé de 1,65 % à 10,7 %, et le groupe a confirmé son objectif de capital Core Tier 1 "Bâle 3" de 9-9,5 % à fin 2013. La rentabilité (ROTE – Return on Tangible Equity) de Société Générale est quant à elle tombée à 1,4 %, contre 7,5 % en 2011. Après l'avoir abandonné en 2011 pour renforcer ses fonds propres, la banque renoue avec le versement d'un dividende de 0,45 euro. Lanterne rouge du CAC 40, le titre a cédé hier 3,57 %, à 31,50 euros.

La division Automobile de Renault retrouve en 2012 une trésorerie nette positive, la première fois depuis quinze ans

Renault, comme les autres constructeurs automobiles, a certes dû faire face à un marché automobile européen particulièrement déprimé. Certes, le groupe a souffert sur le marché français tout aussi mauvais en 2012. Mais "Renault bénéficie d'une situation financière saine", s'est félicité jeudi son président-directeur général, M. Carlos GHOSN. Mieux encore. Car, en dépit de la crise, le groupe est parvenu à améliorer une fois encore sa structure financière.

Ainsi, fin 2012, Renault a totalement désendetté sa division Automobile qui affichait une trésorerie nette positive de 1,492 milliard d'euros, contre un endettement de 299 millions d'euros fin 2011. A côté, le groupe dispose également d'une réserve de liquidité de 13,6 milliards d'euros tandis que son bras financier, RCI Banque, disposait de 6,9 milliards d'euros de liquidité en réserve. Le groupe a profité de son désengagement du constructeur de poids lourds AB Volvo, en cédant en décembre dernier ses titres A qui lui ont permis d'enregistrer la somme de 1,476 milliard d'euros. Mais parallèlement, la branche a dégagé un free cash flow opérationnel positif de 597 millions d'euros, un résultat positif mais divisé quasiment par deux par rapport à 2011 où Renault avait dégagé un free cash flow positif de 1,084 milliard. Pour arriver à cette situation, le groupe a mené au pas de charge le redressement financier de sa division Automobile. En effet, rattrapé en 2008 par la crise économique survenue à la suite de la crise des subprime, Renault s'est retrouvé face à une dette aggravée de 7,944 milliards d'euros et un free cash flow négatif de 3,028 milliards d'euros. Le groupe a alors opté sur une maîtrise de son besoin en fonds de roulement. En conséquence, dès l'année suivante, le groupe retrouve un free cash flow positif à hauteur de 2,088 milliards et une dette réduite à 5,921 milliards. Et 2010 et 2011 se sont inscrits sur la même tendance pour aboutir à cette situation financière restaurée en 2012.

Le choix comme indicateur du free cash flow était également nécessaire "pour démontrer que Renault est capable de créer de la valeur", a expliqué jeudi M. GHOSN. Un groupe a cependant besoin de générer du free cash flow et des profits afin d'assurer le financement de son développement stratégique. Sans oublier son objectif de générer 2 milliards d'euros de free cash flow cumulés entre 2011 et 2013, Renault entend désormais se concentrer sur ses profits. Pour le président de Renault, le nouvel exercice sera clairement placé "sous le signe de la croissance et de la performance". Sans être placé dans l'urgence, le groupe doit rester effectivement prudent. L'an

dernier, Renault a dégagé un résultat net part du groupe en recul de 15,3 % à 1,772 milliard d'euros, comprenant toutefois une plus-value de cession de 924 millions d'euros liée à la vente de ses titres AB Volvo. Sa marge opérationnelle s'est réduite d'un tiers à 729 millions d'euros pour un chiffre d'affaires en baisse de 3,2 % à 41,27 milliards d'euros. De fait, la marge opérationnelle du groupe a perdu 0,8 point sur un an et représentait fin 2012 1,8 % du chiffre d'affaires. Mais surtout, la marge opérationnelle de la division Automobile s'affiche légèrement négative de 25 millions d'euros (-0,1 % du chiffre d'affaires) contre +330 millions d'euros en 2011 (+0,8 % du chiffre d'affaires). Cette perte s'avère cependant bien moindre à celle affichée la veille par son concurrent PSA Peugeot Citroën (-1,5 milliard d'euros).

Pour 2013, et sous réserve qu'il n'y ait pas une baisse plus forte que prévu du marché européen, Renault table sur une augmentation de ses volumes de vente, de dégager une marge opérationnelle positive pour sa division Automobile et toujours de générer un free cash flow opérationnel positif. Dans un marché mondial de l'automobile qui devrait progresser de 3 %, le marché européen reste toujours incertain avec une baisse attendue de 3 % cette année. Pour le marché français, Renault s'attend à une baisse comprise entre 3 et 5 %. Pour y parvenir, Renault va poursuivre son offensive produit avec le lancement prévu de 15 nouveaux modèles ou versions, dont la petite citadine 100 % électrique, Zoe. Elle devrait permettre au groupe de voir ses ventes progresser sur l'ensemble des régions où il est présent, y compris en Europe, a assuré M. GHOSN. Parallèlement, le groupe va continuer à développer sa présence à l'international. Après avoir inauguré son usine de Tanger (Maroc), augmenté les capacités de production en Russie et créé sa joint venture en Algérie, Renault espère obtenir cette année l'accord des autorités chinoises pour sa coentreprise avec Dongfeng.

Mais pour s'assurer le rebond de sa performance opérationnelle, les efforts passeront également par une amélioration de sa compétitivité. Les synergies tirées de l'alliance avec Nissan (2,3 milliards d'euros dégagés en 2012 dont 1,05 milliard pour Renault) contribuent à soutenir ses résultats. Par ailleurs, Renault va accélérer la mise à disposition de leur plateforme commune, UM1, sur laquelle seront d'ailleurs produites les prochaines Laguna et Espace. Sans oublier l'accord de compétitivité que la direction du groupe négocie actuellement avec les organisations syndicales. Sans souhaiter s'étendre plus à ce sujet, M. GHOSN a toutefois "bon espoir que nous puissions signer prochainement un accord qui aura pour conséquence l'accroissement de la charge de nos usines en France"

Le geste de Carlos GHOSN "va aider" mais "n'est pas suffisant", juge le ministre du Redressement productif, Arnaud MONTEBOURG

Et pour "faciliter l'adhésion la plus complète sur l'accord de compétitivité", le président-directeur général a proposé "le report de 30 % de sa part variable de l'année 2012 au 31 décembre 2016". La décision, acceptée par le conseil d'administration, ne sera toutefois effective que si l'accord de compétitivité est signé avec les organisations syndicales. Le paiement de cette somme sera conditionné "à l'exécution, par Renault, de l'ensemble de ses engagements dans le cadre de l'accord", c'est-à-dire de ne pas fermer d'usine en France, de leur assurer un certain volume de fabrication et de ne pas faire de plan social. En 2011, la part variable de son salaire était de 1,59 million d'euros et la part fixe de 1,23 million. Selon le cabinet Proxinvest, Carlos GHOSN, qui est aussi à la tête du japonais Nissan, a perçu une rémunération totale de 13,3 millions d'euros en 2011.

Une décision qui est toutefois loin de satisfaire le ministre du Redressement production. "Ça va aider mais ce n'est pas suffisant (...) L'essentiel, c'est d'abord la politique de localisation industrielle de Renault", a commenté jeudi M. MONTEBOURG sur Europe 1. "C'est sur ce terrain-là que nous attendons les évolutions structurelles et manifestes de Carlos GHOSN", a-t-il ajouté en rappelant le

souhait du gouvernement "que Renault relocalise sur le sol industriel français la production d'un grand nombre de ses véhicules".

Par ailleurs, et "dans la mesure où il demande un gel des salaires pour 2013 aux salariés c'était bien le minimum qu'il le fasse mais nous n'avons pas demandé que cela à Renault, nous avons demandé à ce que Renault réinvestisse en France", a encore insisté M. MONTEBOURG. Le gouvernement avait appelé ces dernières semaines M. GHOSN à un effort sur ses émoluments, en contrepartie de ceux réclamés par le constructeur à ses salariés dans l'accord de compétitivité en négociation avec les syndicats.

Le directoire de PSA Peugeot Citroën renonce à sa part variable de 2012

Pour leur part, les membres du directoire de PSA Peugeot-Citroën, qui a enregistré une perte historique de plus de 5 milliards d'euros l'an dernier, ont de nouveau renoncé à la totalité de la part variable de leur rémunération, au titre de l'exercice 2012. "Sur la question des salaires, la priorité est au redressement du groupe et dans ces moments, la solidarité est absolument la clef pour l'engagement des équipes", a déclaré son président du directoire M. VARIN sur France Info. "Sur ce sujet, j'ai déjà pris une décision en 2011 : c'était d'abandonner 100 % de ma part variable et le directoire également. Pour l'année de l'exercice 2012, nous avons pris la même décision", a-t-il poursuivi, se disant "plus que jamais déterminé à mener le redressement de ce groupe". Selon le groupe, la part fixe de la rémunération de M. VARIN est de 1,30 million d'euros depuis son arrivée dans le groupe. En 2011, il a perçu 1,65 million de part variable au titre de l'exercice 2010, et a renoncé à celle de 2011 et désormais de 2012. Sa part variable peut grimper jusqu'à 150 % maximum de la part fixe. Les quatre autres membres du directoire touchent un salaire fixe de 618 000 euros.

BNP Paribas resserre ses coûts et part à la conquête de la croissance asiatique

Après avoir clôturé en 2012 une importante phase d'adaptation aux nouvelles contraintes réglementaires et macroéconomiques – réduction de 65 milliards des besoins de liquidité en dollars, augmentation de 100 points de base du ratio de fonds propres durs désormais à 9,9 % sous définition Bâle III, réduction des actifs pondérés de 62 milliards – BNP Paribas va désormais se concentrer sur son nouveau plan stratégique à horizon 2016, dont l'ensemble des mesures sera présenté "début 2014", a indiqué jeudi M. Jean-Laurent BONNAFE, administrateur-directeur général de BNP Paribas, lors de la présentation des comptes annuels.

Pour faire patienter les analystes, la banque de la rue d'Antin a dévoilé jeudi un premier volet de ce plan, baptisé "Simple & Efficient", visant d'une part à réduire les coûts de fonctionnement du groupe, et d'autre part à augmenter de 50 % les revenus tirés de la principale zone de croissance de la planète, l'Asie. "Le deuxième volet sera constitué de plans de développement déclinés par métier et par zones géographiques, l'Asie-Pacifique étant la première zone présentée", explique la banque.

2 milliards d'économies annuelles à partir de 2015

BNP Paribas compte ainsi investir 1,5 milliard d'euros sur trois ans pour simplifier son fonctionnement et améliorer son efficacité opérationnelle. Objectif : économiser 2 milliards d'euros par an à partir de 2015. "Ces économies, qui seront réalisées sans fermeture d'activités (...), se répartiront approximativement pour moitié dans le Retail Banking (banque de détail, NDLR), pour un tiers dans CIB (banque de financement et d'investissement, NDLR) et pour un sixième dans Investment Solutions (gestion d'actifs, banque privée et assurance, NDLR)", précise la banque. "Plus de 1000

initiatives ont d'ores et déjà été identifiées dans le groupe, avec un objectif moyen de réduction des coûts de 2 millions d'euros, soit 2 milliards au total", a commenté M. BONNAFE.

Porter les revenus asiatiques à plus de 3 milliards d'euros d'ici 2016

En Asie, où le groupe dispose de 8000 salariés et réalise environ 2 milliards d'euros de produit net bancaire (12,5 % des revenus de CIB et Investment Solutions), BNP Paribas compte embaucher environ 1300 personnes supplémentaires pour dépasser les 3 milliards de revenus d'ici 2016, soit un taux moyen annualisé de 12 %. "Le groupe prévoit d'augmenter les encours d'actifs financés dans les mêmes proportions et d'accroître parallèlement la collecte régionale de dépôts", ajoute un communiqué.

Résultat net en hausse de 8,5 % à 6,5 milliards d'euros

Côté résultats, BNP Paribas a enregistré un bénéfice net de 6,55 milliards d'euros en 2012, en hausse de 8,3 % par rapport à 2011. La banque a déçu les prévisions des analystes au quatrième trimestre en publiant un résultat net de 514 millions d'euros, en deçà du consensus établi par l'agence Dow Jones Newswires qui prévoyait 969 millions d'euros de résultat net. Comme l'ensemble du secteur, le groupe a pâti d'éléments exceptionnels qui sont venus grever les résultats du dernier trimestre. La banque a dû passer des dépréciations liées à un ajustement de valeur comptable de la filiale italienne BNL, consécutif à l'augmentation des exigences de fonds propres du superviseur national. La réévaluation de sa dette propre, consécutive à l'amélioration de la situation du secteur, a pesé à hauteur de 286 millions. L'établissement a aussi connu une remontée du coût du risque (provisions pour impayés), attribuable, pour partie, à un dossier spécifique au sein de la banque de financement et d'investissement et à des dotations exceptionnelles sur le pôle "Personal Finance" (crédit à la consommation). "Le résultat du quatrième trimestre n'est pas significatif parce qu'il y a plusieurs éléments exceptionnels", a fait valoir M. François VILLEROY de GALHAU, directeur général délégué, interrogé sur la radio BFM.

En 2012, BNP Paribas conserve cependant, et de loin, la première marche du podium des banques françaises, et fait partie des quelques rares banques de taille internationale à publier un bénéfice net en hausse, ce qui conforte sa position dominante en Europe et la situe au niveau des meilleurs établissements américains en termes de rentabilité. Elle est certes, aidée par l'importante plus-value réalisée au premier trimestre 2012 sur la cession d'une participation dans la foncière Klépierre, à hauteur de 1,79 milliard d'euros, mais elle est également soutenue par la bonne tenue des activités opérationnelles. Les pôles Retail Banking et Investment Solution ont vu leur contribution progresser avec un résultat avant impôts en hausse de 5 % à 6,5 milliards d'euros pour le premier et de +37,7 % à 2,1 milliards pour le second. En revanche, comme ses concurrents, BNP Paribas a vu diminuer l'apport de la banque de financement et d'investissement dans un contexte de marché défavorable, avec un résultat avant impôt en baisse de 20,9 % à 2,99 milliards d'euros.

BPCE publie en avance des résultats 2012 en baisse de 18 % et annonce une simplification de la structure du groupe

Avec trois jours d'avance, BPCE a publié dimanche ses résultats annuels en même temps que l'annonce d'une modification des liens capitalistiques liant le réseau à Natixis (U. infra). "Nous avons dû anticiper la date pour des raisons de confidentialité", a expliqué hier le président du directoire de la banque, M. François PEROL, qui est rapidement passé sur les résultats annuels, qualifiés de "solides (...) dans un environnement contraint".

Si les revenus des métiers cœurs du groupe (banque de détail, Crédit Foncier, Banque Palatine, BPCE International et la Banque de Grande Clientèle, l'Épargne et les Services Financiers Spécialisés chez Natixis) n'ont baissé que de 1 % sur un an (20,9 milliards d'euros), la hausse de 22,5 % du coût du risque (1,79 milliard d'euros) a fait reculer le résultat net part du groupe de 18,2 % à 3,07 milliards d'euros (pro forma des cessions d'Eurosic et de Foncia en juin et juillet 2011). Au quatrième trimestre, le produit net bancaire est resté stable à 5,7 milliards d'euros (5,3 milliards pour les métiers cœurs). Le coût du risque a augmenté de 5,3 % (+15,2 pour les métiers cœurs) et le résultat net part du groupe a reculé de 12,4 % à 521 millions d'euros (-15,5 % pour les métiers cœurs à 728 millions).

Sur l'année, les Banques Populaires ont contribué au résultat net à hauteur de 731 millions d'euros, et les Caisses d'Épargne à hauteur de 1,15 milliard d'euros. Les métiers cœurs de Natixis affichent quant à eux un produit net bancaire en hausse de 3,3 % à 6,1 milliards d'euros, pour une contribution au résultat net du groupe de 842 millions d'euros, en baisse de 10,4 %. Le résultat net de Natixis est en baisse de 42 % à 901 millions d'euros. "Le ROE des métiers cœurs de Natixis s'établit à 14 %, en hausse de 1 point comparé à 2011", souligne la banque. La rentabilité des métiers cœurs de BPCE a quant à elle baissé de deux points à 9 % sur l'année. Sur le seul quatrième trimestre, la rentabilité sur fonds propres tombe même à 8 %. Côté solvabilité, "le Groupe BPCE a d'ores et déjà atteint son objectif de Common Equity Tier 1 Bâle 3 sans mesures transitoires supérieur à 9 % en 2013, puisqu'il s'établit à 9 % au 31 décembre 2012".

BPCE modifie sa structure en rachetant les 12 milliards d'euros de participation de Natixis dans le groupe

M. François PEROL, a par ailleurs annoncé dimanche un "projet majeur de simplification" de l'organisation de la banque, qui près de quatre ans après le rapprochement des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires, devrait parachever la restructuration du groupe, ouvrant ainsi la voie à la préparation du nouveau plan stratégique 2014-2017.

BPCE projette de racheter, pour un montant de 12,1 milliards d'euros, les parts détenues par Natixis dans les Caisses d'Épargne (20 % du capital) et les Banques Populaires (20 % du capital). Objectif : "simplifier la structure du groupe", donner une "meilleure visibilité de la performance de Natixis" et "optimiser l'allocation de fonds propres" au sein du groupe. A l'issue de cette opération, les sociétaires détiendront 100 % des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires. Une décision qui met un terme au modèle de prise de participations croisées entre les banques et le véhicule coté du groupe, monté en 2006 lors de la création de Natixis, et calqué sur le modèle du Crédit Agricole. "Nous supprimons un montage qui était mal compris des investisseurs", a commenté M. PEROL, adressant en creux une critique du modèle de la banque verte, désormais seule banque à porter ce genre d'organisation.

Dans le détail, les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires vont verser 12,1 milliards d'euros à Natixis pour lui racheter ses Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI, équivalent des actions mais sans droits de vote), qui seront détruits. Natixis reversera ensuite 6,9 milliards à BPCE en rachetant des titres de dette (dits P3CI) auxquels le groupe avait souscrit pour renforcer la solidité de la banque cotée il y a un an. Ces titres coûtaient 268 millions d'euros d'intérêts par an à Natixis. "Cette opération nous permet de simplifier le dispositif des CCI qui était d'une grande complexité. Une complexité accrue par les P3CI qui visaient à maîtriser 65 % des CCI", a indiqué M. François PEROL. "Nous avons transformé le modèle de Natixis, qui n'a plus besoin aujourd'hui du soutien de la banque de détail".

Dividende exceptionnel de 2 milliards aux actionnaires de Natixis

Après traitement comptable, l'opération va rapporter 2,3 milliards d'euros à Natixis qui a décidé de verser un dividende exceptionnel de 2 milliards d'euros (0,65 centimes par action) à ses actionnaires, en plus des 10 centimes par action versés au titre de l'exercice 2012. Les 300 millions d'euros restants viendront renforcer la solvabilité de la banque, pour porter son ratio Core Tier 1 sous définition Bâle III à 9,2 %. L'opération va par contre peser à hauteur de 15 points de base sur les fonds propres de BPCE.

M. Laurent MIGNON, directeur général de Natixis, va rejoindre le directoire de BPCE

Réaffirmant l'ancrage de Natixis au sein du groupe BPCE, M. François PEROL a enfin annoncé la nomination de M. Laurent MIGNON, directeur général de Natixis et membre du comité de direction générale de BPCE, au directoire du groupe qui a été récemment renouvelé.

Le directoire est aujourd'hui composé de M. François PEROL, président ; M. Jean-Yves FOREL, directeur général en charge du pôle Banque commerciale et Assurance ; et M. Daniel KARYOTIS, directeur général en charge des pôles Finances, Risques et Opérations. La nomination de M. MIGNON sera effective à la clôture de l'opération financière, espérée selon M. PEROL "début août", voire au plus tard "au troisième trimestre".

EDF, qui affiche des résultats en hausse en 2012, entend réduire ses coûts d'un milliard d'euros supplémentaires

Une crise économique n'est pas propice à tirer la consommation des énergies. Bien au contraire. Mais malgré ce contexte général déprimé, "nous avons réussi à réaliser une bonne performance opérationnelle, ce qui n'était pas si facile", a commenté jeudi le président-directeur général d'EDF, M. Henri PROGLIO. Le groupe a enregistré une hausse de 5,3 % de son bénéfice net part du groupe à 3,3 milliards d'euros. Le bénéfice courant s'est apprécié de 16,9 % à 4,2 milliards d'euros pour un chiffre d'affaires de 72,7 milliards d'euros, en hausse de 11,4 %.

Cette amélioration du résultat est notamment due au gain de 629 millions lié à l'accord conclu avec l'Etat pour effacer les charges du groupe liées à la CSPE (Contribution au service public de l'électricité, une taxe qui finance notamment les énergies renouvelables et les tarifs sociaux). En janvier, le gouvernement s'était effectivement engagé mi-janvier à régler sur cinq ans la dette de 4,9 milliards d'euros liée à la CSPE, qu'il devait à EDF. Le groupe a alors décidé de consacrer, avec l'accord d'ailleurs du gouvernement, cette somme à son fonds portant les provisions dédiées au financement du démantèlement de ses installations nucléaires, lui permettant ainsi par la même occasion de remplir dès 2013 ses engagements en la matière, alors qu'il avait jusqu'en 2016 pour le faire. De ce fait, le groupe, avec l'autorisation de l'Etat, a pu retirer des actifs dédiés la somme de 2,4 milliards d'euros qu'il a utilisée pour réduire son endettement. Ainsi, la dette nette du groupe s'établissait fin 2012 à 39,2 milliards d'euros et le ratio d'endettement net sur EBITDA à 2,4 fois contre 2,2 fois un an avant.

Au niveau de la production d'électricité, l'année 2012 aura été contrastée. En France, EDF a dû faire face à des arrêts prolongés de certaines de ses centrales "du fait d'aléas techniques et de contrôles et travaux complémentaires", conduisant à une baisse de la production nucléaire de 3,8 % (soit 16,2 TWh) à 404,9 TWh. Mais elle a été compensée par la hausse de la production hydraulique (+7,7 TWh) et thermique (+3,1 TWh) et par des achats sur les marchés de gros.

Parallèlement, EDF Energy, sa filiale britannique, a enregistré la meilleure production nucléaire depuis sept ans à 60 TWh (+ 4,2 TWh par rapport à 2011).

Malgré la bonne tenue de ses résultats, EDF a décidé d'intensifier son programme de réduction de coûts. Baptisé "Spark", le nouveau plan d'économies vise à dégager un milliard d'euros dès 2013, via une baisse de 5 % de ses achats, en plus des 2,5 milliards d'économies qu'il visait déjà à l'horizon 2015. Mais il ne remettra pas en cause le programme d'embauche du groupe. "Le développement et le renouvellement de nos compétences constitue une de nos priorités absolues", a estimé M. PROGLIO. Pour lui, "c'est un effort difficile mais indispensable" pour assurer la pérennité des activités du groupe. Aussi, "dans la continuité de 2012, 6000 recrutements seront de nouveau effectués, et EDF sera encore créateur (net) d'emplois à hauteur de 2000 en 2013", soit des chiffres identiques à l'année dernière, a-t-il indiqué.

Le groupe dévoilera en fin d'année ses nouvelles perspectives jusqu'en 2015, après avoir renoncé en novembre à son objectif d'une croissance de 4 à 6 % par an de son EBITDA (excédent brut d'exploitation) sur 2011-2015. Pour 2013, l'EBITDA devrait croître de 0 à 3 %, en excluant l'apport de la nouvelle filiale italienne Edison.

Par ailleurs, EDF n'exclut pas de céder ses participations minoritaires, s'il ne peut en prendre le contrôle. Dans cette optique, sa part de 25 % dans le groupe suisse Alpiq, fortement déficitaire, n'est "probablement pas" un investissement à long terme, a souligné le président d'EDF.

M. Henri PROGLIO déplore les polémiques sur la coopération nucléaire franco-chinoise

Le président-directeur général d'EDF a regretté les polémiques selon lui "inutiles" concernant la coopération nucléaire franco-chinoise. "Nous sommes le seul acteur (étranger de l'énergie) présent sur le territoire chinois, (...) on devrait s'en féliciter", a-t-il souligné. "Je ne pense pas avoir trahi les intérêts de la nation française, ni moi ni mes collaborateurs", a-t-il encore indiqué. M. PROGLIO avait déjà assuré le mois dernier qu'EDF n'avait transmis à la Chine aucun savoir-faire qui permette aux spécialistes du nucléaire de ce pays de le devancer, sur fond d'interrogations autour de la coopération franco-chinoise dans les réacteurs. L'Inspection générale des Finances a été chargée d'examiner les relations entre la filière nucléaire françaises et ses partenaires étrangers, notamment chinois. Cet examen porte notamment sur les conditions dans lesquelles M. PROGLIO a négocié en novembre 2011 un partenariat entre EDF et le chinois CGNPC (China Guangdong Nuclear Power Company), avait rapporté fin décembre "Le Canard Enchaîné".

Gaz de schiste : EDF étudie un projet hors d'Europe

Enfin, le groupe EDF étudie la possibilité de participer à un projet lié au gaz de schiste en dehors d'Europe afin de développer ses connaissances techniques. "Le gaz de schiste n'est pas un sujet majeur d'investissement pour nous, dans la mesure où nous ne sommes pas très engagés dans la production gazière", a expliqué M. PROGLIO. "Nous n'avons pas d'appétence ou d'appétit particulier pour le gaz de schiste autrement qu'en matière de recherche et développement, d'expertise technique etc., parce que cela fait partie du paysage" énergétique, et que "nous devons être en avance sur les technologies afin d'éclairer l'avenir avec pertinence", a-t-il poursuivi. Dans ce contexte, "si par extraordinaire des projets devaient nous être présentés (...) nous les considérerions" en fonction de l'expérience et des connaissances que le groupe pourrait en retirer, a-t-il expliqué, ajoutant que le groupe étudiait en ce moment un tel projet, situé en dehors d'Europe, mais n'avait pas encore pris de décision à ce sujet.

Plus généralement, EDF a "pris des initiatives pour être un peu plus présent sur l'amont du cycle" du gaz naturel, c'est-à-dire l'exploration et la production gazière, a souligné M. PROGLIO. Le groupe dispose déjà d'équipes "très compétentes" dans ce domaine, via sa filiale italienne Edison dont il a pris le contrôle l'an dernier, et est en train d'élaborer "un mode de financement de type fonds dédié", qui lui permettrait de mettre à profit ces compétences et d'accélérer ses activités en la matière, tout en limitant les capitaux engagés, a-t-il expliqué.

Annulation du TURPE 3 : vers une ristourne d'un euro par foyer

La Commission de régulation de l'énergie a publié jeudi ses propositions de modification du TURPE 3 (ou Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité pour la période allant de mi-2009 à mi-2013) tarif, retoqué par le Conseil d'Etat, ce qui devrait se traduire par une ristourne d'un euro seulement par foyer.

La CRE a donc été obligée de revoir sa formule, en utilisant cette fois une autre méthodologie imposée par le Conseil d'Etat. Elle a publié sur son site internet les résultats de cette nouvelle méthode, qui aboutit, au final, à un résultat bien maigre pour le consommateur. En effet, la CRE aboutit à un ajustement de 62 millions d'euros cumulé en faveur des utilisateurs d'ERDF. La CRE envisage de modifier le Turpe du 1^{er} juin jusqu'à la fin de l'année pour apurer cet ajustement, ce qui équivaldrait, "pour un consommateur résidentiel, à une baisse d'environ 1 euro hors taxes du montant total de ses factures d'acheminement sur la période allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2013". On est donc loin des 250 euros par client qu'avait évoqué "Le Parisien" en novembre dernier, un chiffre qui avait été très rapidement démenti tant par ERDF que par le gouvernement. Ces modifications tarifaires devraient entrer en vigueur en juin, sauf décision contraire du gouvernement.

Mais cette révision ne préjuge pas du prochain tarif d'acheminement d'ERDF, qui était censé entrer en vigueur en juillet 2013, car il suivra une méthodologie de nouveau différente. De plus, la CRE propose de repousser son application à janvier 2014, afin de se donner plus de temps pour l'élaborer.

Accord EDF-Veolia pour recapitaliser leur filiale Dalkia International

Les groupes EDF et Veolia, qui sont à couteaux tirés depuis des mois, ont mis provisoirement de côté leurs divergences en signant un accord pour recapitaliser à hauteur de 600 millions d'euros leur filiale Dalkia International, spécialisée dans les services à l'énergie. Cette émission, qui prendra forme d'obligations super-subordonnées (à fort rendement mais à faible priorité de remboursement en cas de faillite), sera souscrite par les actionnaires à hauteur de leurs participations directes respectives, selon un communiqué publié par Veolia Environnement.

Dalkia International est détenu à 25 % par EDF et à 75 % par Dalkia Holding, elle-même contrôlée à 66 % par Veolia Environnement et à 34 % par EDF. EDF apportera donc 144 millions d'euros et Dalkia Holding 456 millions d'euros financés par un prêt à long terme de Veolia. 'Cet accord permet à Dalkia International de faire face à ses besoins et lui offre par ailleurs la possibilité de rechercher des financements externes dans de meilleures conditions', s'est réjoui M. Franck LACROIX, président de Dalkia. Ce dernier a aussi souligné l'attitude "responsable" des deux grands actionnaires et leur confiance dans les perspectives de son groupe. Un tel accord n'allait en effet pas de soi au vu des relations exécrables existant entre les deux groupes. Selon le quotidien "Le Figaro", qui avait révélé l'imminence d'un tel accord dès le début février, il a fallu passer par l'égide d'un médiateur, nommé par le tribunal de Commerce de Paris, pour pouvoir trouver une solution aux besoins aigus de financement de Dalkia International.

Mais cet accord ne met pas pour autant fin au vif contentieux entre les deux actionnaires. Le dossier qui a été porté en justice en octobre devrait être examiné sur le fond dans les prochains

mois. EDF réclame le droit de grimper à 50 % du capital de Dalkia France (qui est aujourd'hui détenu à 100 % par Veolia), en vertu d'une option d'achat dont il disposait en 2000 lors de son entrée au capital. Veolia rétorque à EDF que l'option en question avait une date butoir au 30 septembre 2005, date à laquelle elle n'a pas été exercée. Derrière cette bataille judiciaire transparaît une nouvelle fois le conflit entre M. Henri PROGLIO et M. Antoine FREROT, son ancien lieutenant qui l'a remplacé à la tête de Veolia lors de son arrivée comme patron chez EDF en 2009.

INTERNATIONAL

Transport aérien : un nouveau géant mondial va naître du mariage d'American Airlines et US Airways

Le cycle de consolidation du secteur aux Etats-Unis se clôt sur la naissance d'un nouveau numéro un national et d'un géant mondial. American Airlines (AMR) et US Airways ont en effet officialisé jeudi leur mariage. La nouvelle entité, qui conserve le nom American Airlines, pèsera 11 milliards de dollars en Bourse et affichera un réseau de 336 destinations autour de neuf plaques tournantes (hubs). Cette fusion devrait générer plus d'un milliard de dollars de synergies d'ici 2015. Ensembles, American et US Airways afficheront une flotte d'environ 1530 appareils et un chiffre d'affaires combiné de 38,7 milliards de dollars en 2012, légèrement supérieur à ceux de United Continental (37,15 milliards) et Delta (36,7 milliards).

Le rapprochement entre les deux compagnies est structuré uniquement en actions, les créanciers d'AMR détiendront à l'issue de l'opération environ 72 % de l'entité combinée, tandis que ceux d'US Airways recevront le solde. Les créanciers d'AMR devraient recouvrer l'essentiel de leur investissement et les actionnaires pourraient récupérer une partie de leur mise, ce qui est "inhabituel" pour une entreprise en dépôt de bilan, a souligné le communiqué d'annonce.

Sur les quelques 100 000 employés actuels des deux groupes, il devrait y avoir des suppressions d'emplois, ont indiqué le président-directeur général d'US Airways M. Doug PARKER (qui deviendra directeur général du nouveau groupe), et celui d'AMR M. Tom HORTON (qui restera président du conseil d'administration jusqu'en 2014 et devrait démissionner par la suite). Ils ont expliqué qu'il était encore prématuré de les chiffrer, mais selon eux, elles ne devraient pas être importantes et concerner essentiellement les activités de gestion et l'administration car "les réseaux des deux entreprises sont très complémentaires, avec seulement douze trajets en commun".

US Airways avait déclaré ses intentions sur AMR, qui avait déposé le bilan fin 2011, dès début 2012. Mais AMR avait repoussé ses avances, affirmant qu'il se voyait continuer en solo. US Airways avait alors courtisé les employés d'AMR et surtout ses pilotes, dont les rémunérations étaient dans la ligne de mire de la direction du groupe, qui comptait sur le dépôt de bilan pour les revoir à la baisse. Une série d'accords salariaux entre US Airways et les syndicats d'American Airlines a mis la pression sur la compagnie à la livrée argent et l'a forcée à s'ouvrir à la possibilité d'un mariage, devenu difficilement évitable dans le contexte actuel de consolidation du secteur. Les syndicats ont accueilli avec enthousiasme la fusion : "ça a été un long chemin, mais le résultat en vaut la peine", a commenté l'Association des personnels de bord d'American Airlines.

Rappelons qu'avant ce nouveau rapprochement, le marché aérien américain avait vu ces dernières années la fusion de Delta Airlines et Northwest Airlines, de United Airlines et Continental Airlines, et de Southwest Airlines et Airtran. En Europe, British Airways a notamment fusionné avec la compagnie espagnole Iberia pour former IAG, Air France s'est rapprochée de la néerlandaise KLM et l'allemande Lufthansa a racheté Swiss, Austrian et Brussels Airlines.

Barclays ferme 30 % de ses agences en Europe continentale et supprime 1800 postes en banque d'investissement

Nommé l'été dernier en remplacement de M. Bob DIAMOND, victime du scandale des manipulations du Libor, le nouveau directeur général de Barclays, M. Antony JENKINS, a présenté mardi un nouveau plan stratégique visant à "changer ce que fait Barclays et la façon dont nous le faisons". Le groupe britannique compte réaliser 1,7 milliard de livres (près de 2 milliards d'euros) d'économies annuelles en 2015.

Pour cela, Barclays va se concentrer sur le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Afrique, au détriment de l'Asie et de l'Europe continentale, où la banque va fermer 30 % de ses agences. 1900 postes vont être supprimés en Europe dans l'activité de détail et de services aux entreprises. La banque a également annoncé la suppression de 1800 postes dans la banque d'investissements. Soit quelque 3700 suppressions de postes sur un total de 140 000 salariés (2,6 % de la masse salariale). A la Bourse de Londres, l'action a caracolé en tête du FTSE-100, clôturant sur un bond de 8,57 % à 327,35 pence.

La banque, qui a dû passer de lourdes provisions pour régler les contentieux liés à des ventes abusives de produits financiers, a réalisé une perte nette de 1,04 milliard de livres (1,2 milliard d'euros) l'an dernier, contre un bénéfice de 3 milliards de livres en 2011. Elle devra en effet rembourser des PME à qui elle a vendu abusivement des produits de couverture destinés à fournir une protection contre les variations de taux d'intérêt et dédommager des particuliers à qui elle a vendu en force des assurances crédit. Barclays fait aussi face à des enquêtes aux Etats-Unis et les autorités britanniques enquêtent sur les conditions d'une levée de fonds au Moyen-Orient, qui lui a évité une aide publique en 2008.

Abandon des conseils en optimisation fiscale et de la spéculation sur matières premières

Soucieuse de redorer son blason après cette série d'affaires qui a terni son image, la banque a annoncé mardi qu'elle arrêtait de conseiller ses clients sur la manière de payer le moins d'impôts possible et cessait de spéculer sur les matières premières agricoles, une activité accusée par certaines ONG de contribuer à la faim dans le monde. Les bonus seront par ailleurs abaissés de 13 % dans l'ensemble de la banque et de 17 % dans la banque d'investissement, là où ils sont les plus élevés.

Bulletin
Quotidien



Quotidien d'information, de documentation et de prospective

La primeur de l'information générale et politique

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15